

La Cité administrative de l'État

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

44



DVD gratuit «*Histoire d'une utopie à vendre*» long métrage de Yves Cantraine

Rédaction et recherches iconographiques
Guido Jan Bral

Comité d'accompagnement
Christine Rouffin, Cyrille Segers
Cabinet du Secrétaire d'État
Dominique Pauchet, Tom Verhofstadt
Direction des Monuments et des Sites

Coordination
Dominique Pauchet
Direction des Monuments et des Sites

Relecture
Martine Maillard
Direction des Monuments et des Sites

Remerciements
Nous tenons à remercier Pierre Bernard, Hugo Claes, Anne Everaert, Hervé Gilson,
Marc et Stéphane Jasinski, Pierre Puttemans, Bas Smets ainsi que Sybille Valcke
pour l'aide qu'ils nous ont apportée

Illustrations
h = haut, m = milieu, b = bas, d = droite, g = gauche

©Archives d'Architecture Moderne: 1, 13(h,b), 14(h,b), 18, 19(b), 22(h,b), 23(h,b), 25(g,d), 26(b-g,d), 27(g,d), 29(h,b), 31(h), 32(g,d), 33, 34(g,d), 35(h,b), 36(h), 38(h,d), 39(b), 44, 45(h,b); Archives de la Ville de Bruxelles: 4, 5(h,b), 6, 7; Collection H. Gilson: 2-3, 11, 15(b), 19(h), 31(b,d); Collection privée. Régie des Bâtiments, brochure 1980: couverture, 24(b), 26(h), 30, 31(b,g); ©Commission royale des Monuments et Sites, photos Bastin-Evrard: 36(b), 37, 38(h.g-b), 40, 41; ©Commission royale des Monuments et Sites, photos M.-F. Plissart: 24(h), 46, 47; Photo M. Jasinski: 39(h); ©Photo M.-F. Plissart: 43; ©Régie des Bâtiments (OWTP): 9, 16, 17, 19(m), 20, 21(g,d), 28(h,b), 42; Schelfhout Ch., E.: 12, 15(h).

Graphisme et photogravure: La Page • *Impression:* Enschedé|Van Muysewinkel • *Distribution:* Altera Diffusion

© Éditeur responsable: Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,
Direction des Monuments et des Sites, Patrick Crahay, Directeur
CCN - rue du Progrès, 80 - 1035 Bruxelles - Tél. 0800/13680

IMPRIMÉ EN BELGIQUE
DÉPÔT LÉGAL: D/2007/6860/011 - ISBN: 2-930457-13-9

La Cité administrative de l'État

Guido Jan BRAL



HISTORIQUE DU SITE	4
RÉ-URBANISATION DU SITE DE LA MONTAGNE DE L'ORATOIRE	8
Pourquoi une Cité administrative?	8
Choix du site	8
Concrétisation du projet	13
Description du projet réalisé	18
Phasage	20
Le style de la Cité administrative	21
Description des unités construites	26
Accès et circulations	34
Description des concepts intérieurs de qualité	36
Les jardins	43
BILAN	47

Le 21 avril 1958, dans l'ambiance progressiste et pleine d'espoir de l'Exposition universelle de la même année, le jeune roi Baudouin posait la première pierre d'une immense Cité administrative de l'État, en contrebas de la Colonne du Congrès à Bruxelles. Certes, il aura fallu près de vingt-cinq ans pour que ce projet urbanistique hors normes soit réalisé, non sans controverses d'ailleurs: la tour des Finances fut inaugurée en pleine période de contestation des visions urbanistiques corbuséennes.

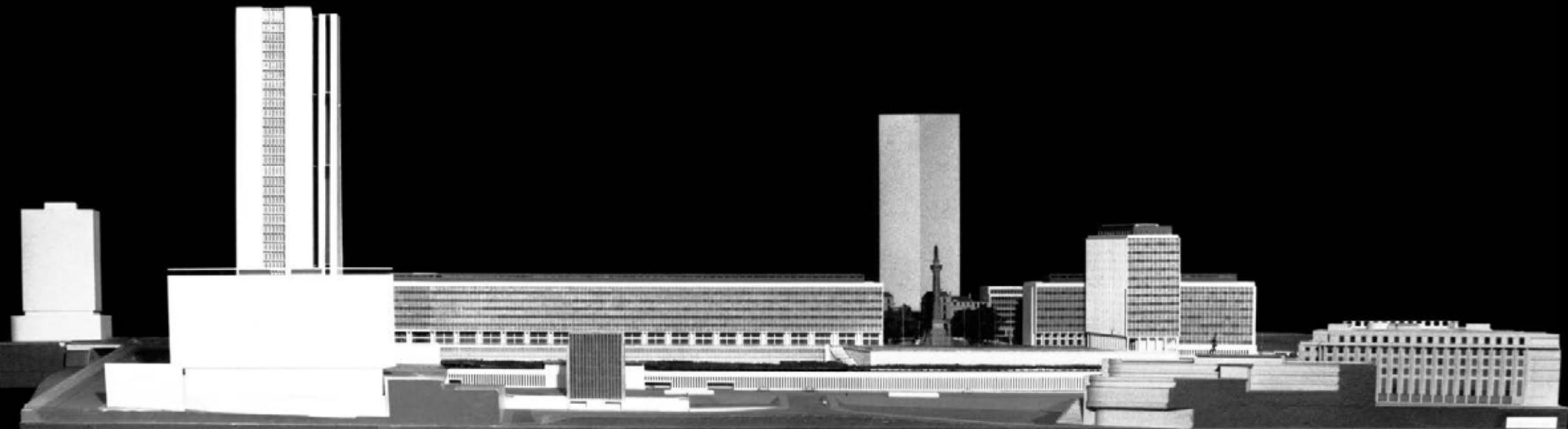
En 1959, la journaliste Éliane Havenith publiait un éditorial positif dans la revue *Architecture* n° 27, consacrée aux bureaux: «L'Administration du Royaume montre l'exemple par la création de la Cité administrative, en plein cœur de Bruxelles. Cette œuvre de grande envergure transformera tout un quartier du centre de la capitale, et sera, si l'on suit le plan actuel, une des grandes œuvres de notre époque.» Les promoteurs et les architectes de ce projet y croyaient vraiment, mais le temps a joué contre eux. La lenteur de l'avancement des travaux fut une aubaine pour les détracteurs qui trouvaient ce projet «unitariste», «fasciste» et monofonctionnel complètement dépassé sur le plan architectural, urbanistique et social.

Les adversaires du projet, notamment l'ARAU (Atelier de Recherche et d'Action urbaines), considéraient, en 1972, ce programme comme étant

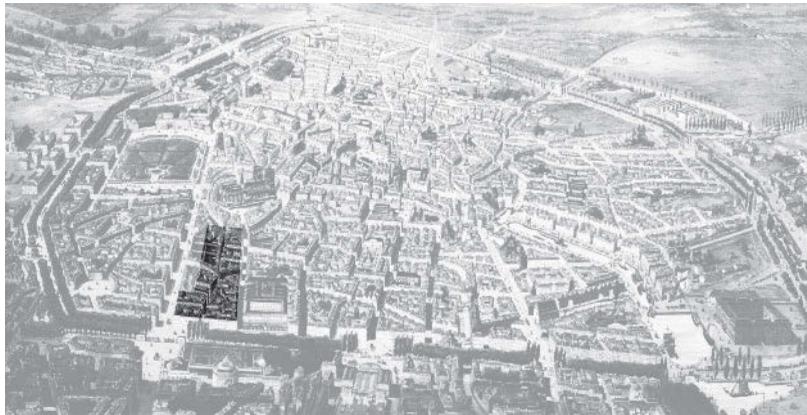
le plus absurde produit de la jonction Nord-Midi. Selon eux «le tissu pittoresque enraciné dans le flanc de la colline et le bel aménagement de Pierre Cluysenaar (1811-1880) près de la Colonne du Congrès ont dû faire place à quelques super blocs glaciaux et deux surfaces fascistes qui engendrent un vide non inducteur de relations humaines.» Pendant une dizaine d'années, des jeunes et enthousiastes artistes, architectes et urbanistes, qui ont redécouvert l'architecture et l'urbanisme des années 1950-1960, ont envahi les lieux et y ont organisé des colloques sur l'avenir de la Cité. Ils ont attiré des milliers de jeunes par des activités culturelles et de loisirs aux fins de mieux faire connaître la magie des lieux. Depuis dix ans, deux visions contradictoires reflètent encore l'admiration ou la désapprobation de cette réalisation urbanistique et architecturale.

Avant d'entamer la genèse, l'évolution et l'appréciation de la Cité administrative elle-même, quelques notions historiques et urbanistiques du site sont indispensables afin de mieux comprendre l'évolution de la notion urbanistique de concentrer les administrations sur un seul site, et pourquoi ce lieu stratégique, entre le haut et le bas de la ville, a finalement été choisi.

Maquette d'un
avant-projet de la Cité.



Historique du site



Vue panoramique de Bruxelles depuis un point de vue au-dessus de la gare du Nord. Gravure de A. Canelle d'après Nouvy, vers 1850. Le quartier de la Montagne de l'Oratoire est indiqué.

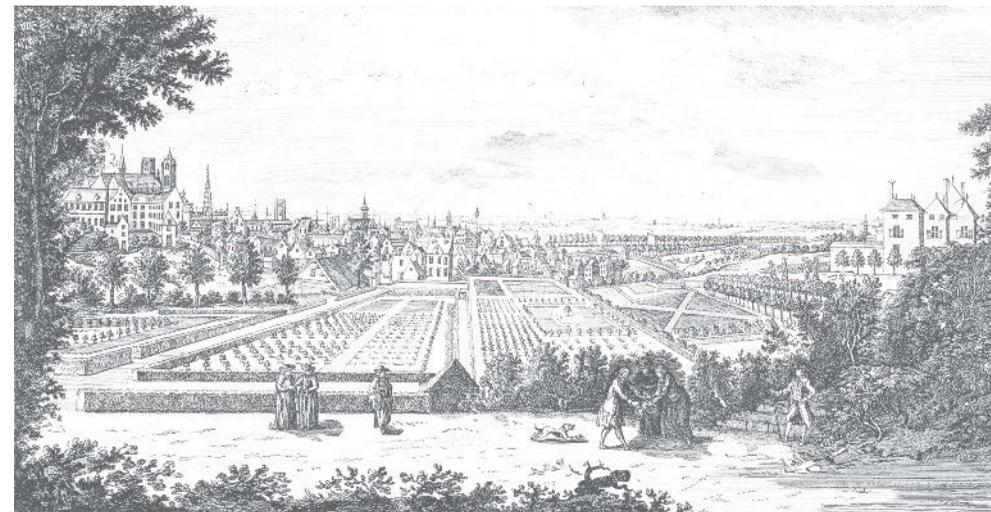
Situé sur le versant de la colline surplombant le quartier du Marais, l'ancien site de la Montagne de l'Oratoire, malgré son « intégration » dans la ville de la deuxième enceinte au XV^e siècle, se présentait encore sous un aspect champêtre au début du XIX^e.

Presque toute la zone comprise entre l'ancienne porte de Louvain et l'actuel emplacement du boulevard Adolphe Max était occupée par une succession de grands jardins de cultures, de divertissements et de vergers, tout en terrasses.

Une gravure du XVII^e siècle nous fait découvrir ce site et montre un grand jardin, celui de l'ancien couvent des oratoriens, fondé au XVII^e siècle dans un quartier proche de l'ancienne collégiale des Saints-Michel-et-Gudule.

À la suite de la Révolution française, ce couvent ne fut pas démoli mais fut racheté par l'administration des Hospices et transformé en hospice des orphelins. Les grands jardins en terrasses furent rendus accessibles au public. En 1821, l'ensemble conventuel fut malgré tout amputé. Les jardins disparurent et le terrain fut partiellement remblayé pour pouvoir effectuer des transformations urbanistiques dans la ville haute. Ces transformations furent entamées après la démolition de la deuxième enceinte de la ville. Elles entraînèrent notamment la réalisation de la rue Royale. La différence de niveau entre le haut et le bas de la colline fut ainsi encore plus accentuée et fut telle que le quartier situé en contrebas prit le nom de « bas-fonds ».

En souhaitant de grandes perspectives pour créer une ville moderne et contemporaine, la Ville de Bruxelles racheta ces « bas-fonds » délaissés

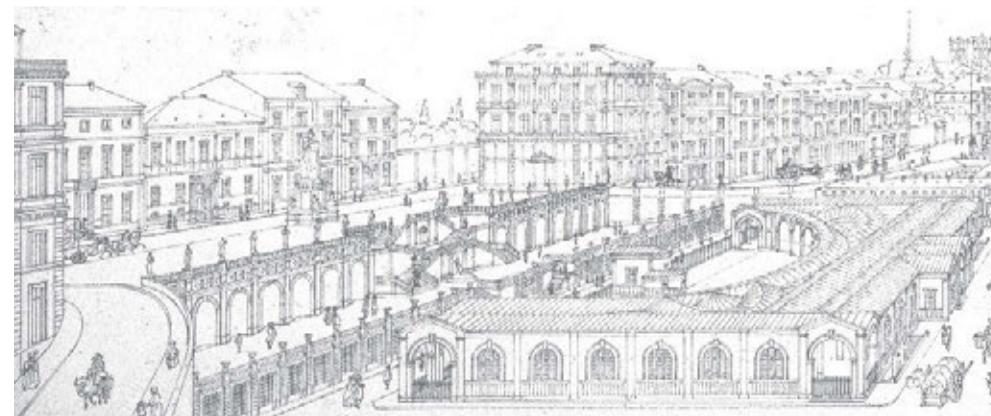


Gravure de la fin du XVII^e siècle représentant les jardins du couvent des oratoriens.

pour conserver la main sur ce site stratégique et pour sauvegarder le panorama sur la vieille ville. Le Collège décida de le faire aménager et la Ville retint finalement le projet présenté par J.-P. Cluysenaar en 1847.

Il prévoyait de partager la profondeur considérable de plus de 100 m du terrain disponible en deux parties distinctes, aussi bien en prévision de la hauteur que du style architectural. Il proposa ainsi de construire, en style néo-roman, deux ailes de marchés couverts encadrant un escalier monumental à plusieurs volées rattrapant la dénivellation entre la rue Royale et la rue du Chemin de Terre, une rampe devait rejoindre les deux niveaux de part et d'autre de l'ensemble.

Projet du marché couvert de l'architecte J.-P. Cluysenaar.



LA COLONNE DU CONGRÈS

Joseph Poelaert conçut la Colonne du Congrès, robuste et monumentale, dans un style impérial et très napoléonien. L'influence du style Empire, un peu tardive, des architectes impériaux Ch. Percier (1764-1838) et P.-Fr. Fontaine (1762-1853) est encore très présente. Les travaux ne furent menés à bien que très lentement, de 1850 à 1859.

Haute de 47 m, surmontée de la statue du roi Léopold I^{er}, elle comprend un escalier intérieur de 193 marches. Le fût de la colonne est cannelé et partagé en quatre parties par des anneaux de feuillage, auxquels se mêlent, vers la partie inférieure, des écussons et des inscriptions indiquant les neuf provinces. Celles-ci apparaissent de nouveau, réunies par le Génie de la Belgique, dans un haut-relief circulaire. Les faces du piédestal sont revêtues de tables de marbre. Sur trois d'entre elles, on lit les noms des 237 membres du Congrès national; sur la quatrième, formant la face principale du monument, le texte des principaux articles de la Constitution belge. Sous ces inscriptions se développe le stylobate (soubassement du piédestal) décoré de guirlandes et de frontons symbolisant les Arts, les Sciences, l'Industrie et l'Agriculture.

Quatre dates y rappellent l'histoire de la Belgique : les combats et la prise d'armes du peuple en septembre 1830, l'installation du Congrès le 10 novembre 1830, le vote de la Constitution le 7 février 1831 et l'intronisation du roi le 21 juillet 1831, aujourd'hui jour de fête nationale.



L'architecte a joué sur les effets de polychromie architecturale en utilisant différents matériaux : la pierre bleue, la pierre blanche, le bronze patiné et le laiton doré à la feuille d'or.

Le monument est encadré de quatre grandes figures féminines assises, en bronze patiné, représentant les libertés garanties par la Constitution. Elles ont été exécutées par les sculpteurs néoclassiques Joseph Geefs (1808-1885), Eugène Simonis (1810-1882) et Charles Fraikin (1817-1893). La statue du roi Léopold I^{er}, par Guillaume Geefs (1805-1883), surmonte le tout, tandis que deux lions, de la main de Simonis également, flanquent l'entrée du monument. La Colonne fut finalement inaugurée le 26 septembre 1859.

Elle rappelle les trois événements principaux qui ont caractérisé la mission accomplie par le Congrès national : l'indépendance nationale, une charte constitutionnelle empreinte d'un réel esprit de démocratie et l'avènement d'une dynastie. À ces grands souvenirs est venu s'ajouter un autre, émouvant. Devant la Colonne, entre deux lions colossaux, glorifiant l'indépendance de la Belgique et son inébranlable attachement à la liberté, les restes mortels du Soldat inconnu belge ont été déposés au cours d'une cérémonie impressionnante qui se déroula le 11 novembre 1922. Depuis, une flamme éternelle brûle.

Place des Panoramas, transformée entre 1850 et 1859 en place du Congrès par l'architecte J. Poelaert.



Le marché couvert en style néo-roman ou *Rundbogenstil*, les escaliers monumentaux, la Colonne du Congrès, un des hôtels de maître bordant la place et, dans le fond à droite de la colonne, l'hôtel de J. Poelaert.

D'importants travaux d'aménagement du site consistèrent à niveler « en terrasse » la place haute, appelée communément « des Panoramas ».

Cet endroit était un but de promenade. On venait y admirer de haut la vieille ville de Bruxelles et la campagne environnante. Cluysenaar proposait de concevoir cette place dans un style néo-Renaissance italienne.

Un concours officiel fut organisé en 1849 pour l'aménagement de la place des Panoramas. Le Collège désignera Joseph Poelaert (1817-1879), qui proposa l'érection d'une Colonne du Congrès national et de la Constitution de 1831.

Poelaert respectera le concept global de Cluysenaar en dessinant les plans des deux hôtels de maître imposants, monochromes et symétriques, qui délimitent l'espace symbolique de la nouvelle place. Ces deux hôtels ont été réalisés entre 1850 et 1852.

Durant un siècle, ce site solennel ne fut pas l'objet des appétits urbanistiques jusqu'au moment où le gouvernement national décida d'y construire la Cité administrative.

Ré-urbanisation du site de la Montagne de l'Oratoire

«L'immeuble de bureaux doit être aussi efficient qu'une usine. L'Administration doit produire et les bâtiments dans lesquels elle est logée doivent être conçus en vue de cette production. Par conséquent, l'architecture ne doit qu'habiller les locaux dont l'agencement est commandé par des raisons fonctionnelles.»

Louis Camus, 1937

POURQUOI UNE CITÉ ADMINISTRATIVE ?

L'idée de regrouper sur un seul site les administrations centrales des divers ministères et de construire une Cité administrative remonte officiellement à 1937.

En fait, déjà en 1929, l'architecte Stanislas Jasinski (1901-1978) présentait un projet pour une «centralisation de tous les locaux d'administration ministérielle» en plein centre-ville, entre la Bourse et la gare du Midi. Ce projet, vu son impact sur le centre-ville, est resté dans les cartons.

Louis Camus, commissaire royal aux réformes administratives, avait estimé que la construction de bâtiments nouveaux pour l'ensemble des services de l'administration de l'État s'imposait.

Il mettait en avant que les administrations centrales des divers ministères – 5.500 à 7.500 fonctionnaires des Finances, des Communications, du Travail, de la Prévoyance sociale, de la Santé publique et de la Famille, de l'Agriculture, du Congo belge et du Ruanda-Urundi, des Affaires économiques et des Classes moyennes – étaient logées à Bruxelles dans 57 immeubles différents dont l'entretien s'élevait annuellement à 60 millions de francs belges de l'époque. Centraliser les services administratifs de l'État sur un site propre était le seul moyen de rendre ces services plus performants et moins dispendieux.

CHOIX DU SITE

Le principe de concentration étant adopté, il fallait établir un ensemble d'une ampleur répondant aux besoins et objectifs de concentration administrative.

Le choix de l'emplacement pour une Cité administrative comportait essentiellement deux possibilités. Soit à la périphérie de la ville, vu le coût du terrain moins élevé et les possibilités illimitées d'extension ; soit dans le

centre, dans le Pentagone bruxellois, où les communications étaient beaucoup plus aisées et où il était possible de «régénérer» un quartier «de taudis» et «d'en faire un ensemble de grande valeur urbanistique.» Un argument supplémentaire plaide pour ce deuxième choix : selon la Constitution belge, seul le cœur de l'agglomération représente la «capitale» du royaume, siège des Institutions nationales.

La deuxième proposition fut adoptée et divers sites furent proposés : le terrain de l'ancien hôpital Saint-Jean, celui de la Putterie, à proximité de la gare Centrale, le site du Tir national de Schaerbeek et la plaine des Manœuvres d'Etterbeek. Ils furent abandonnés au profit du quartier en contrebas de la Colonne du Congrès (17 m de dénivellation) en raison de la proximité des gares situées sur le parcours de la jonction ferroviaire qui reliait depuis quelques années les gares du Nord et du Midi par le centre-ville, en plus de la présence du nœud routier de la Petite Ceinture, en l'occurrence, le croisement des grands axes routiers que sont les boulevards du Jardin botanique et Pachéco.

Une analyse urbanistique découlant du plan régional d'aménagement de Bruxelles de 1948 avait prouvé que ce quartier était le seul adéquat pour une telle concentration de ministères. Il était proche du Parlement et du secteur de la rue de la Loi et pouvait, si le besoin s'en faisait sentir un jour, s'y raccorder par souterrain. Le quartier se trouvait au bord de la grande zone à ré-urbaniser de la jonction Nord-Midi et était délimité vers la Ville Haute par le fond des parcelles de la rue Royale, les rues de Schaerbeek et Vandermeulen, la place du Congrès, les rues de Ligne, Montagne de l'Oratoire et l'ancienne rue de la Montagne de Sion, située derrière la Banque nationale et qui, avant les travaux de la jonction, reliait les rues Sainte-Élisabeth et Saint-Laurent.



Quartier et couvent des oratoriens en démolition.

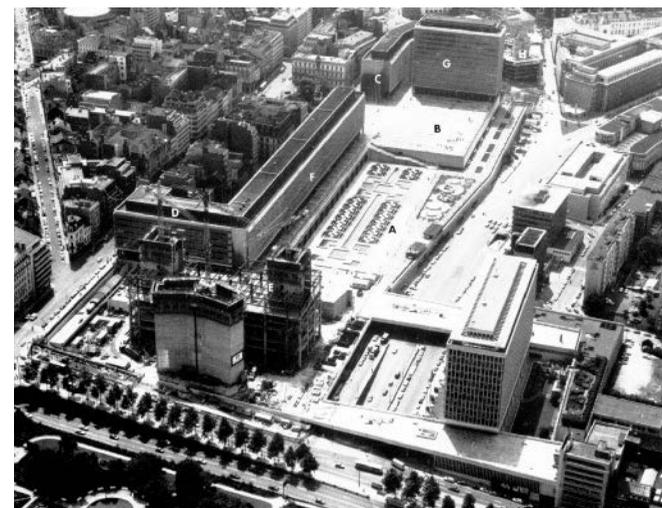
Comme la majorité des parcelles et des bâtiments qui subsistaient appartenaient déjà à l'Office national pour l'Achèvement de la jonction Nord-Midi, à l'État ou à la Ville de Bruxelles, les expropriations nécessaires à la construction de la Cité administrative étaient réduites au minimum.

Pour le choix du site, la brochure *La Cité administrative*, éditée en janvier 1973 sous la rédaction de Robert Goffaux, donne une argumentation quelque peu opportuniste et dépassée aujourd'hui: le problème de l'insalubrité. « Le projet permettait d'assainir un secteur de taudis, sans valeur architecturale, qui tôt ou tard devait être déclaré insalubre, selon les normes de santé urbaine. Certes, 690 ménages y logeaient encore et devaient être reclassés, mais c'est la vie qui transforme les villes... »

Toujours est-il que le choix de cet emplacement permettait d'y étoffer les abords de la « grande saignée » que la jonction Nord-Midi avait laissée derrière elle et qui coupait littéralement la ville en deux.

La décision de principe concernant l'emplacement fut donc finalement prise en 1955. Lors du Conseil des ministres du 8 juillet de cette année, ce choix fut entériné politiquement par le premier ministre Achille Van Acker.

Une des conditions urbanistiques imposées par le maître d'ouvrage fut d'intégrer, sur le plan urbanistique, la place du Congrès et la Colonne du même nom dans le nouveau complexe monumental et de respecter ainsi, voire de repenser, la vue panoramique sur la ville.



Vue aérienne de la Cité au début des travaux de la tour des Finances.

LA JONCTION NORD-MIDI, ARTÈRE VITALE DE LA NOUVELLE VILLE RÊVÉE

Parmi les grands travaux entrepris pour l'amélioration de l'équipement national, il faut inclure ceux lancés par le ministère des Travaux publics et réalisés par l'Office national pour l'Achèvement de la jonction Nord-Midi et la Société nationale des Chemins de Fer belges, à savoir la jonction Nord-Midi dont l'objectif principal était de réaliser la « soudure » des réseaux Nord et Sud du pays par une liaison ferroviaire directe et rapide permettant d'exploiter les gares du Nord et du Midi comme des gares de passage.

La construction des gares de rebroussement du Nord, commencée en 1844, et du Midi, achevée en 1869, n'empêcha pas les urbanistes de tous bords de proposer, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, un lien direct entre les deux gares, une « jonction » dont le tracé variait suivant l'imagination des auteurs et l'emplacement d'une gare centrale. Les travaux proprement dits débutèrent en 1911, par le sud, pour être interrompus en 1914 et ne reprendre que longtemps après le premier conflit mondial.

Il ne suffisait pas de prévoir une liaison ferroviaire souterraine, encore fallait-il résoudre tous les problèmes techniques, urbanistiques et architecturaux que cette gigantesque entreprise imposait. L'ouvrage des tunnels souterrains fut établi dans le flanc Est de la vallée de la Senne et comportait le creusement, à ciel ouvert, d'un tunnel d'environ deux kilomètres qui ne laissa derrière lui que destruction et désolation.

Une nouvelle urbanisation des quartiers traversés s'imposait donc. Elle comportait la création d'une artère nouvelle de 22 m de largeur et de 2,5 km de longueur, réunissant entre elles les deux gares et, selon M. E. Franchimont, ingénieur en chef au ministère des Transports et directeur pour l'Office national pour l'Achèvement de la jonction Nord-Midi, « permettant la construction, suivant des plans architecturaux d'ensemble, d'immeubles modernes à travers des quartiers où il n'existait précédemment que des taudis ou des immeubles vétustes sans aucun caractère et sans confort. »

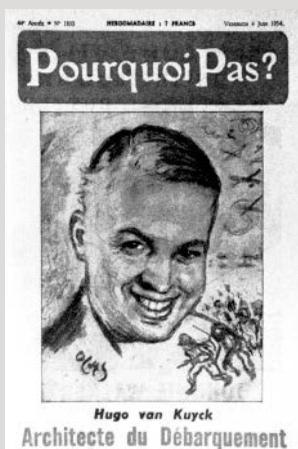
L'indécision quant au tracé de la voirie à adopter et à l'impact des démolitions massives et de la reconstruction « contemporaine et monumentale » des plaies urbanistiques amena M. Wauquez, président du Conseil d'administration de l'Office national pour l'Achèvement de la jonction Nord-Midi, à mettre sur pied, en 1936, une Commission d'Urbanisme qui chargea, en 1941, les architectes M. Knauer (1879-1948), J. Ghobert (1881-1973), H. Lacoste (1885-1968) et G. Ricquier (1902-1963) d'étudier, sur les plans urbanistique et architectural, divers points cruciaux sur le futur tracé de la jonction. Georges Ricquier, qui participa à la conception de la Cité au sein d'un collectif d'architectes à partir de 1956, dessinera, en 1949, dans le cadre de cette mission, le tout premier projet monumental pour une « Cité administrative » à construire sur le site des « bas-fonds », sur les terrains appartenant à l'Office national pour l'Achèvement de la jonction Nord-Midi.

Les travaux souterrains étaient entièrement terminés en 1952. La gare du Congrès, une petite merveille architecturale d'après-guerre, fut un des premiers bâtiments élevés sur le tracé, dans le quartier Pachéco.

Œuvre de l'architecte Maxime Brunfaut (1909-1976) elle se présente sous forme d'un parallélépipède posé sur une de ses petites bases, englobant deux ventilateurs nécessaires à l'aération du tunnel de la jonction. Le bâtiment est construit autour d'une ossature en béton, les murs étant revêtus de pierre bleue historique et les vides garnis de claustras en terre cuite. Un grand auvent en porte-à-faux, réalisé en aluminium, renforce le caractère monumental de cette superstructure purement utilitaire. Deux quais souterrains permettent un trafic quotidien de 15.000 voyageurs.

HUGO VAN KUYCK (1902-1975)

Né à Anvers en 1902, Hugo Van Kuyck eut une vie hors du commun. Fils de l'architecte Walter Van Kuyck (1876-1934), Hugo obtint un diplôme d'architecte à l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers. Il sera stagiaire à l'atelier de l'architecte Victor Horta où il travailla à l'étude conceptuelle et acoustique de la salle de concert Henri Le Bœuf du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. En 1932, il est diplômé ingénieur civil à l'université de Gand et de 1936 à 1940, il officie en tant que *lecturer* à l'université de Yale (USA). Le 10 mai 1940, il quitte la Belgique et rejoint le gouvernement belge en exil à Limoges. En 1942, il s'engage dans l'*US Army* et est détaché à l'*Engineer Amphibean Command*. En 1943, l'armée américaine lui confie la mission de réaliser une cartographie spéciale des plages de Normandie et de concevoir un bateau spécial pour le futur débarquement. Le 6 juin 1944, il débarque sur *Omaha Beach* avec la 7^e vague d'assaut, une sonde à la main, pour vérifier la « traficabilité » des plages en vue du débarquement ultérieur du charroi lourd. En 1948, il reprend sa carrière d'architecte et signera de nombreux et très importants ensembles pour l'État belge ainsi qu'une trentaine de sièges pour de prestigieuses sociétés privées.



Caricature d'Hugo Van Kuyck, architecte du Débarquement.

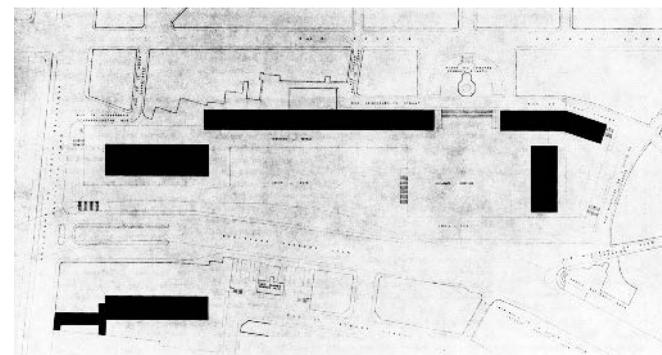
MARCEL LAMBRICHS (1917-1986)

Son œuvre englobe nombre de grands complexes qui ont marqué profondément le paysage urbain de Léopoldville (ex-Congo belge) et de Bruxelles. Ses immeubles illustrent le pragmatisme propre au modernisme de l'après-guerre.

En 1951, il est lauréat du concours pour la résidence du gouverneur général de Léopoldville avec un projet parfaitement adapté à la monumentalité du plan urbanistique de G. Ricquier. À Léopoldville, il réalise la Caisse d'Épargne (1953) et le complexe *Le Cinquantenaire* (1956). Lambrichs poursuit ses activités au Congo et à Bruxelles où il participa à la réalisation de la Cité administrative et de la tour du Midi (1961-1976) avec R. Aerts, P. Ramon, Y. Blomme, A. Bressers et J. Van Dooselaere.

À la suite de la construction du siège bruxellois de la Banque Lambert par Gordon Bunschaff (*Skidmore, Owings & Merrill*), il change d'approche et expérimente les possibilités esthétiques des éléments de façade préfabriqués en béton architectonique : *Crédit communal* (1964) et *CGER* (1974).

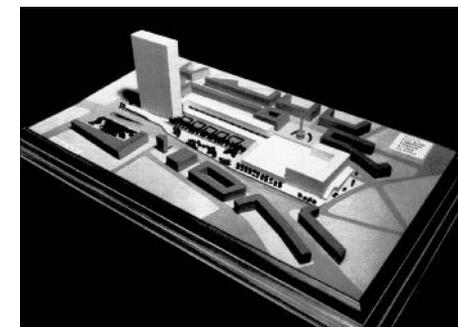
Centrée sur des immeubles administratifs et industriels, la production d'Hugo Van Kuyck se caractérise par un fonctionnalisme rigoureux qui résulte des recherches techniques sur l'industrialisation et l'économie du bâti. Après concours, dans les années 1954-1957, il construit le siège central de la société d'assurances La Prévoyance sociale, premier immeuble-tour de dix-sept étages à Bruxelles. Il conçoit aussi les pavillons de l'ONU, de la Coopération mondiale et du *Ceca-Bénélux-OECE-EEG* pour l'Exposition universelle de 1958. Il rénove le siège de la Société générale de Belgique et participe au projet de construction des nouveaux bâtiments de celle-ci, rue Ravenstein (1974-1979). Son rôle dans le comité des architectes de la Cité administrative devient important après le départ de Léon Stynen en 1959. En étroite collaboration avec M. Lambrichs il se penche exclusivement sur la conception de la tour administrative. Il meurt en 1975 au moment où cette dernière atteignait le troisième étage.



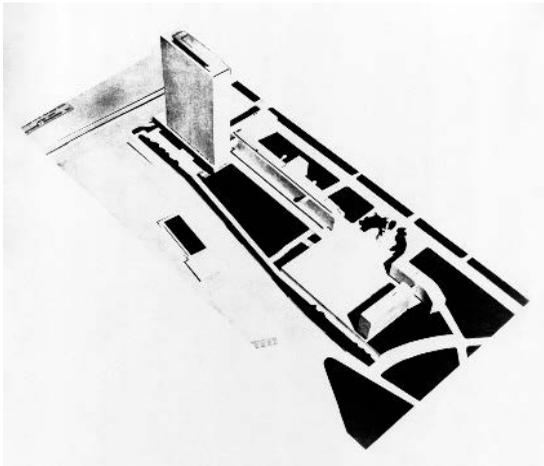
Premier plan de base d'avant-projet réalisé par les architectes de la Cité administrative, 1958.

CONCRÉTISATION DU PROJET

La décision d'implantation de la Cité étant prise, un collège de cinq architectes fut nommé par le gouvernement et se réunit pour la première fois le 12 octobre 1955. Ils constituèrent un bureau commun, où étaient centralisées toutes les études. Ce bureau formait le cerveau permanent des conceptions et des études nécessaires à la mise en chantier d'un projet de cette ampleur. Pour réaliser cette œuvre collective, l'État mit à leur disposition un terrain en pente de 6,41 ha. Terrain bâti donc, mais qui devait être rasé; dans le sens de la largeur, du boulevard Pachéco aux abords de la rue Royale; et dans celui de la longueur, du boulevard du Jardin botanique à la rue Montagne de l'Oratoire qui jouxte la Banque nationale. Ce n'était pas une sinécure de confier ce grand projet urbanistique et architectural à un groupe d'architectes belges conformistes et non-conformistes sur le plan de la vision architecturale et urbanistique. Léon Stynen (1899-1990), Marcel Lambrichs (1917-1986), Georges Ricquier (1902-1963), Hugo Van Kuyck (1902-1975) et Jean Gilson (1912-2000), mandataire du Groupe Alpha – T. ? Daens (1904-?), Gilson, René Piron (1918-1990), Alberto Vanderauwera (1918-1998) – ont accepté l'offre du gouvernement. Ils ont commencé à élaborer chacun séparément ou en groupe des avant-projets bien différents du futur concept collectif proposé en 1956, suivi d'un deuxième, plus élaboré, délivré en 1959. Les architectes étaient assistés dans leur tâche par des dessinateurs, le directeur du Bureau des Architectes, G. Minner, par les ingénieurs des bureaux d'études Verdeyen & Moenaert, L. M. Chapeaux, B.E.I., F. Courtoy, Marq & Roba, Varendonck, Artec, Erva, Seco et par l'architecte paysager René Pechère pour la conception des jardins.



Vue de la première maquette d'avant-projet réalisée par les architectes de la Cité administrative, 1958.



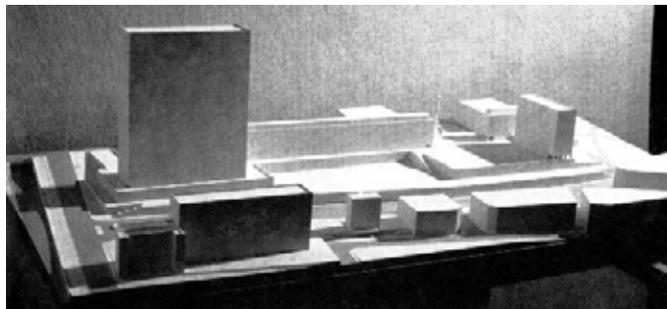
Maquette d'avant-projet réalisée en 1959.

Le premier avant-projet, proposé par les architectes Van Kuyck et Lambrichs, prévoyait la construction de trois à quatre immeubles de vingt étages, l'un derrière l'autre, dans un axe nord-sud entre le boulevard du Jardin botanique et la rue Montagne de l'Oratoire.

Implantés sur une esplanade basse construite sur pilotis, ces immeubles étaient séparés par des cours intérieures. Les inconvénients majeurs du projet Van Kuyck-Lambrichs – la densité de la zone construite et l'impossibilité de prolonger l'effet spatial et panoramique de la place du Congrès – ont fait pencher la

balance en faveur des projets plus monumentaux présentés séparément par Léon Stynen et Jean Gilson, représentant du groupe Alpha.

Ils voulaient une mise en scène monumentale d'une zone attractive par ses courants de circulation, mêlant harmonieusement des bâtiments modernes disséminés parmi des jardins et des terrasses surplombant le centre de la ville. Au cœur de leur composition, ils envisagèrent, comme élément vertical symbolique, une tour rectangulaire de 155 m de hauteur, comprenant 40 étages et orientée nord-sud, parallèlement au boulevard Pachéco. Ils imaginèrent la tour implantée dans des jardins suspendus situés à un niveau intermédiaire, entre l'esplanade panoramique de la rue Royale et le boulevard Pachéco. Ces jardins auraient été une réminiscence des anciens jardins des oratoriens. Ils dessinèrent un immeuble allongé, d'une hauteur moyenne de cinq étages sur 200 m de long et 16 m de profondeur, masquant l'arrière des immeubles de la rue Royale. Au niveau supérieur, une vaste esplanade prolongeait visuellement la place du Congrès jusqu'au boulevard Pachéco et



Deuxième maquette du projet urbanistique du quartier de la Cité administrative et du boulevard Pachéco, 1959.

GEORGES RICQUIER (1902-1963)

Georges Ricquier fait partie des architectes dont la production significative apparaît principalement dans le secteur *streamlining* des grands paquebots et dans l'ancienne colonie belge. Il reçut sa formation à l'académie des Beaux-Arts de Bruxelles dans l'atelier de Victor Horta. En 1930, il suit un stage chez l'architecte américain Whitney Warren. Ses premières réalisations consistent en habitations bourgeoises et un immeuble à appartements à Bruxelles. Les activités de Ricquier au Congo (Léopoldville, Matadi, Boma) à partir de 1947 comprennent l'élaboration de grands projets d'urbanisme pour la capitale et les villes portuaires, la construction de divers ensembles de bureaux et de logements, mais aussi d'une série de bâtiments administratifs et d'habitations pour l'Agence maritime internationale (AMI). À la demande du ministère des Colonies, il accepte d'élaborer un plan décennal d'urbanisme pour promouvoir le développement économique et social de Léopoldville (1948-1950). Il y applique le même concept monumental

d'urbanisation que dans un projet antérieur (1944) de réaménagement de la jonction ferroviaire Nord-Midi à Bruxelles pour lequel il faisait partie de l'équipe des conseillers urbanistes. Dans les années 1950, Ricquier réalise encore quelques projets à Bruxelles, dont des immeubles de bureaux, le palais du Congo belge et du Ruanda-Urundi à l'Exposition universelle de 1958. Il participa très activement à la conception globale de la Cité administrative de l'État jusqu'à sa mort en 1963.



Visite du ministre Bohy à la Cité administrative. Pendant la visite du chantier, le ministre des Travaux publics est entouré par les architectes Gilson, Lambrichs, Van Kuyck (au milieu) et Ricquier.

GRUPE ALPHA

Le Groupe Alpha est un des principaux représentants de l'aménagement de la ville à grande échelle, marqué par les principes de la charte d'Athènes. Dans diverses réalisations en Belgique et au Congo belge, dont l'impact urbanistique est considérable, le groupe se laisse guider par un fonctionnalisme réducteur.

Le Groupe Alpha est fondé vers la fin de la guerre par T. Daens, J. Gilson et A. Vanderauwera. Dans les années 1950 et sous la direction de J. Gilson, un projet d'urbanisme d'Élisabethville est élaboré. Gilson, le porte-parole du Groupe Alpha, est nommé secrétaire général de l'Institut supérieur et international d'Urbanisme appliqué.

Le plan régional pour Bruxelles (1948-1957), réalisé à la demande du ministère des Travaux publics, se caractérise par un zonage strict, avec le développement de cités satellites et d'une ceinture verte – concept qui est également à la base de l'avant-projet du plan de secteur (1962-1970). Le Groupe Alpha fait partie de l'équipe qui construisit la Cité administrative (1955-1984). J. Gilson, diplômé en 1937, participe activement à l'élaboration du projet global de la Cité.

Plus tard, le Groupe Alpha participe, avec la collaboration de J. Cuisinier, du Groupe Structures, des frères Polak et de Schuiten, à la construction du Centre Monnaie (1967-1971), un immeuble en forme de croix implanté au centre de Bruxelles.

Un des collaborateurs, Alberto Vanderauwera (1918-1998), se fait remarquer par le pavillon de l'Industrie du Papier et des Arts graphiques à l'Expo 58 ainsi que par des bureaux de l'imprimerie Weissenbruch à Anderlecht (1963) : un immeuble à structure modulaire avec une cour intérieure. On lui doit aussi l'étrange et immense tour modulaire édifée en 1965-1966 près de l'église Notre-Dame de la Chapelle, à l'emplacement de la Maison du Peuple de Victor Horta.



Visite du roi Baudouin au chantier. Au pied de l'œuvre, devant le souverain, sont présents les architectes Gilson, Lambrichs et Ricquier.



Vue aérienne du quartier de la Cité administrative en 1958, au début des travaux.

la Montagne de l'Oratoire, du côté de laquelle un immeuble en forme de U de hauteur moyenne, avec cour d'honneur intérieure, fut conçu pour accueillir les ministres des Affaires étrangères et des Colonies.

À la différence de Jean Gilson, Léon Stynen proposait une solution mixte, combinant la tour et trois immeubles disposés en peigne. Les architectes justifiaient la construction d'une tour sur le modèle américain par les nombreux avantages qu'elle offrait.

Le premier ministre Achille Van Acker, acquis rapidement au principe de la tour, encouragea les architectes à lui présenter un avant-projet commun et complet en ce sens.

Lorsque les cinq projets furent confrontés, d'après discussions apparurent entre les architectes et le maître de l'ouvrage. Très vite Léon Stynen constata que les travaux du groupe le menaient dans une voie pour laquelle il ne voulait pas engager sa responsabilité. Il lui était difficile d'accepter un programme étatique et monofonctionnel, limité à la construction d'immeubles de bureaux d'état, excluant de la conception générale tout élément de vie sociale, d'activité culturelle et de détente qu'il jugeait indispensable pour le développement harmonieux du nouveau quartier.

Il aurait dû prendre la direction de cette équipe d'architectes, mais le mandat ne lui fut jamais confié par le premier ministre Van Acker en raison de la mise en minorité de son gouvernement à ce moment.

Stynen se sépara donc du groupe d'architectes dès qu'il s'aperçut que l'État, en sa qualité de maître d'ouvrage, et ses collègues architectes dési-

raient, selon ses dires, « limiter leur intervention à la conception d'un ensemble conventionnel d'immeubles de bureaux, refusant d'intégrer le futur complexe dans la réalité urbanistique de la ville. » Pour lui, ses confrères étaient « parfaitement sympathiques et de grand mérite, mais leurs conceptions 'coloniales' différaient à tel point de ses propres idées, qu'il était vraiment très difficile pour lui de nouer un vrai dialogue. »

La revue *Habitat-Habitation* reproduisit quelques documents que Stynen signa encore en compagnie de ses confrères, mais en comparant une esquisse retrouvée dans ses archives avec les photos des maquettes, on se rend compte que le projet publié en 1959 ne révéla qu'une version édulcorée de ses idées progressistes qu'il avait défendues durant toute sa carrière.

Le parti urbanistique de cet avant-projet rendu public en 1959 a été déterminé par l'orientation et les importantes différences de niveaux entre la rue Royale et le boulevard Pachéco. La construction d'une terrasse panoramique sur la ville, permettant le déroulement des grandes manifestations à caractère national, la circulation piétonnière entre la nouvelle gare du Congrès et la Cité, la nécessité d'un grand nombre d'entrées et de sorties du parking en sous-sol, sans entraves pour la circulation automobile normale, tous ces éléments ont façonné le concept d'une manière décisive.

La disposition harmonieuse des bâtiments compte tenu de la répartition intérieure fonctionnelle de chacun d'eux, de la hauteur de la Colonne du Congrès et de l'intégration de l'ensemble au cadre formé par les îlots urbains voisins faisait partie des conditions imposées par le maître d'ouvrage. Le parti architectural était déterminé par différents volumes implantés sur une immense terrasse surélevée plus ou moins à la hauteur de la place du Congrès. L'idée générale était la prolongation de cette dernière sous la forme d'une esplanade de 9.600 m² et de jardins de 16.000 m² à 9 m en contrebas, avec quatre bâtiments en superstructure.

Cette solution, à première vue contraire aux idées qui aboutirent en 1849 à la construction du Marché du Parc, reporte effectivement loin en arrière de la rue Royale la totalité de la vue panoramique. Selon un plan d'avant-projet d'implantation générale introduit en 1960, l'esplanade a été conçue autour de l'axe de la Colonne du Congrès et des deux blocs symétriques qui encadrent celle-ci, se situant exactement dans le prolongement de la ligne extérieure du jardin en hémicycle de la Colonne. Les façades latérales en vis-à-vis des immeubles Arcade et Vésale qui bordent l'entrée monumentale de l'esplanade correspondent à l'emplacement des deux ailes symétriques de l'ancien Marché du Parc qui était situé en contrebas.

Construction du parking souterrain de la première phase. Dans le fond, l'aile droite de l'ancien marché « Cluysenaar » n'est pas encore démolie.





Pose de la première pierre de la Cité administrative le 21 avril 1958 par le roi Baudouin I^{er} en présence du premier ministre Achille Van Acker.

DESCRIPTION DU PROJET RÉALISÉ

«Le problème de la réforme administrative est intimement lié à celui de la construction de locaux adéquats permettant le regroupement des nombreux services actuellement fort dispersés. La construction de la Cité administrative vient à son heure. Il est du devoir de l'État d'être un régulateur de l'économie.»
A. Van Acker, premier ministre

La première phase des travaux aurait dû permettre l'aménagement d'un millier de chambres en vue de l'Exposition universelle de 1958 qui sera inaugurée le 17 avril de cette même année. Les chambres, destinées aux «visiteurs du monde» ne seront jamais construites. Après la pose de la première pierre par le roi Baudouin, le 21 avril 1958, en présence de M. A. Van Acker et du ministre des Travaux publics et de la Reconstruction, le libéral O. Vanaudenhove, les travaux ont en effet été interrompus pour la durée de l'Exposition. L'avant-projet ne fut introduit qu'en 1959 après de longues négociations entre le pouvoir public et les architectes. La construction, réalisée en quatre phases, s'acheva seulement 25 ans plus tard, en 1984, avec la finition intérieure de la tour des Finances. À partir de cette même année, les 10.320 fonctionnaires concernés furent installés dans la nouvelle Cité. Les deux parkings avaient une capacité de 1.481 véhicules. En 1963, Georges Ricquier, un des architectes, décède au moment où le projet démarre lentement dans des circonstances très défavorables. Comme c'était le cas pour Léon Stynen, qui démissionna en 1959, Ricquier ne fut pas remplacé dans l'équipe des «architectes de la Cité».

Page de droite:

Maquette du troisième avant-projet de la Cité dans son ensemble.

Construction du parking souterrain de la première phase. Le parking sous la future esplanade est construit à partir du niveau de l'ancienne place basse.

Quartier des Arcades en construction, vers 1963.

Tour des Finances en construction.

La presse, reflet de l'opinion publique, a mêlé sa voix au débat. Le journal *Le Soir*, dont les bureaux se situaient rue Royale près du chantier, était le mieux placé pour suivre de très près l'évolution du chantier. Ci-dessous, un aperçu chronologique des articles consacrés à la Cité administrative:

- 09.01.1955: Visite du premier ministre à divers emplacements pour la Cité administrative
- 15.01.1955: Le terrain des Manœuvres
- 29.06.1955: La Cité administrative
- 09.07.1955: La Cité administrative serait érigée près de la Colonne du Congrès
- 10.07.1955: La Cité administrative
- 20.04.1956: M. Cooremans apporte des précisions sur les travaux qui seront exécutés dans la capitale
- 19.05.1956: L'association « Défense de Bruxelles » adresse un questionnaire
- 19.09.1956: Que va devenir l'asile Baudouin ?
- 27.09.1956: La construction de la Cité administrative
- 11.11.1956: Aux Bas-fonds: sur les 125 ménages expulsés pour le 30 octobre, 50 n'avaient pas encore trouvé de logement à cette date
- 11.11.1956: Aux Bas-fonds
- 29.11.1956: Le gros œuvre de la Cité administrative reporté après 1958
- 06.08.1957: Montagne de l'Oratoire
- 12.09.1957: Bas-fonds: on démolit les maisons
- 22.04.1958: Le roi pose solennellement la première pierre de la Cité administrative
- 05.04.1963: La Cité administrative
- 27.12.1963: La Cité administrative: une dépense d'un milliard toujours improductive
- 22.10.1965: La Cité administrative sera-t-elle enfin achevée ?
- 16-17.07.1972: La Cité administrative de l'État assurera une « liaison verte » entre le bas et le haut de Bruxelles
- 15.06.1973: Les jardins de la Cité administrative seraient en place pour la fin de 1974
- 12.04.1974: Le site de la tour de la Cité administrative
- 22.08.1975: Au-dessus du boulevard Pachéco: montage des passerelles
- 13.08.1977: Cité administrative
- 15.12.1977: Enfin l'achèvement de la Cité administrative: « la tour » vingt ans après
- 28.10.1978: La passerelle du Crédit communal rendra-t-elle utile les jardins de la Cité administrative ?
- 25.12.1981: La tour de la Cité administrative, entièrement habillée de marmoré, doit être achevée pour la fin 82
- 04.12.1983: Il aura fallu 25 ans pour achever la Cité administrative de l'État à Bruxelles





Vue d'une salle d'attente.

Phasage

L'adjudication publique de la première tranche des travaux, comprenant le gros œuvre du parking A – cinq étages sous la future esplanade pour 800 véhicules – du côté de la Montagne de l'Oratoire et l'infrastructure des bâtiments (bloc C) à front de la rue de Ligne et en bordure de l'esplanade, a lieu le 20 mars 1958. Par un système d'extension systématique du contrat initial, le gros œuvre de l'ensemble de la Cité sera finalement confié aux entreprises Delens.

Dans les premières phases, trois immeubles de bureaux seront construits autour d'une vaste esplanade de plain-pied avec la rue Royale et, en contrebas, d'une terrasse aménagée en jardin, couvrant deux parkings (A – sous le jardin suspendu et B – sous l'esplanade) accessibles depuis le boulevard Pachéco. Au nord, deux immeubles nommés quartier des Arcades (blocs D et F), L sur le plan, et au sud, le quartier Vésale (bloc C), coudé à cause de la rue de Ligne auquel le quartier Esplanade (bloc G) est perpendiculaire, donnent sur la place du Congrès. Dans la quatrième phase, la tour des Finances (bloc E) est édifiée face au boulevard du Jardin botanique.

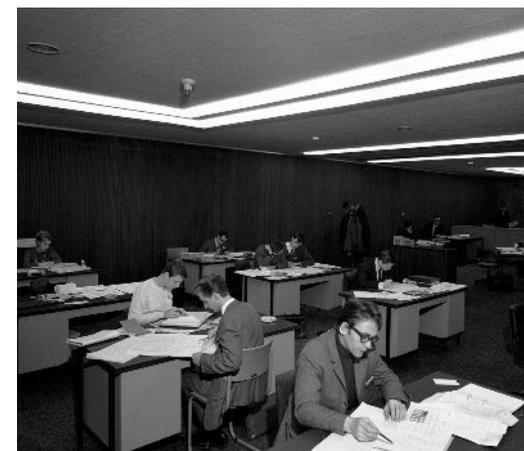
Les travaux progressèrent très lentement en raison des problèmes budgétaires et de l'indépendance du Congo belge en 1960. En 1963, cinq ans après l'inauguration du chantier, le gros œuvre des quartiers Vésale et Esplanade était à peine achevé. À front des rues de Ligne et Montagne de l'Oratoire se dressaient des carcasses de béton avec leurs murs-rideaux vitrés, sans équipement intérieur. Ces deux ailes, dont l'affectation n'avait pas encore été décidée – il était prévu d'y installer le ministère des Colonies – restèrent provisoirement « réservées ». Fin 1965, seul le quartier Vésale fut terminé. Il sera finalement occupé par le ministère de la Santé. En 1968, les quartiers Arcades et Esplanade sont achevés. Le déménagement des 3.827 fonctionnaires dans l'ensemble des trois quartiers, qui comptaient 141.621 m² de bureaux, commença le 13 juin 1966 et se poursuivit jusqu'à la fin de 1968, suivant le rythme de l'achèvement des travaux.

L'avant-projet de 1959 prévoyait la construction d'une tour rectangulaire en retrait sur le boulevard du Jardin botanique pour pouvoir réaliser la meilleure efficacité fonctionnelle et libérer le sol en dégageant les bâtiments dans l'espace.

Les dimensions de cette tour de bureaux étaient de l'ordre de 155 m de hauteur, soit 40 étages, 90 m de longueur et 25 m de largeur. Elle devait être construite sur l'espace ouvert à un niveau supérieur à celui du boulevard du Jardin botanique et aurait été orientée nord-sud. Prévue pour loger 6.410 employés, cette tour n'a finalement pas été construite. Au



Vues intérieures des bureaux.



cours du chantier, un nouveau projet de tour carrée, plus compacte et moins haute, réorientée vers l'axe est-ouest, a été présenté en 1965 par les architectes de la Cité à la demande de l'échevin de l'Urbanisme. Des 40 étages prévus initialement, il n'en restait que 30 dans le nouveau projet, dont 25 étages de bureaux, pour y loger 3.500 fonctionnaires du ministère des Finances. Dès son arrivée aux Travaux publics en 1965, Jos De Saeger s'est soucié de l'achèvement de la Cité tandis que son collègue de la Fonction publique, le bourgmestre d'Ostende, Jan Piers, faisait établir un plan d'occupation. Les travaux préparatoires de la tour ont duré quatre années, de 1968 à 1972. Entre 1978 et 1981 la superstructure fut achevée et la tour ouvrit enfin ses portes fin 1983.

Le style de la Cité administrative

Entre les deux guerres, diverses tendances architecturales s'imposent et se succèdent. Tout d'abord, la nouveauté essentielle est représentée par les divers courants fonctionnaliste, constructiviste et rationaliste. Ils sont représentatifs de courants moins poétiques et plus « industrialisés » qui sont requis dans le cadre de la reconstruction urbaine et sociale et se trouvent au cœur de la réflexion sur de nouveaux modes de vie et sur le progrès.

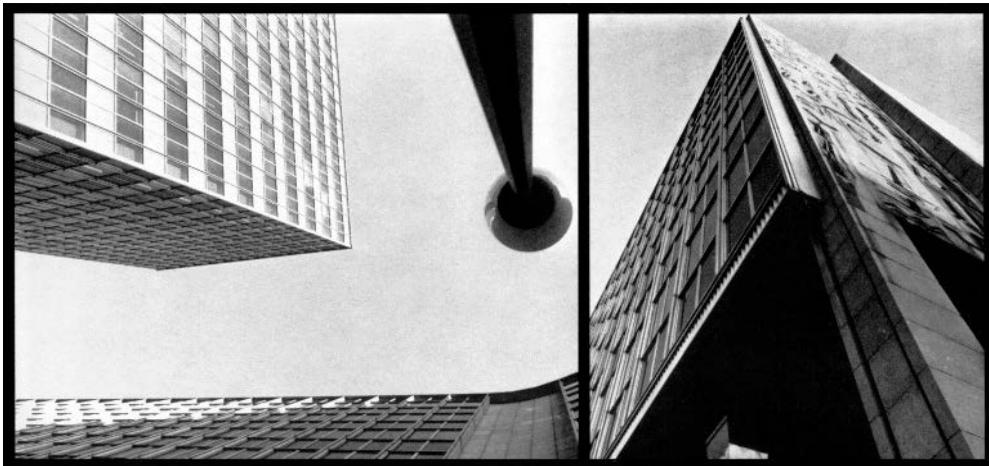
Le style de la Cité administrative répond aux normes de la technologie si on considère l'utilisation de matériaux industriels et nouveaux comme critère principal. Du point de vue de l'implantation urbanistique, des proportions modulaires des volumes et des détails ainsi que des grandes lignes perspectives des esplanades et jardins classiques, le concept général est



Photocollages des façades vitrées des quartiers Vésale et Esplanade.

encore fortement influencé par le courant néoclassique monumental symboliste, très représentatif des années 1950. Ce style s'était d'abord fortement développé dans la colonie belge au Congo.

Il est étonnant que deux architectes de la Cité aient été actifs au Congo avant l'indépendance et transfèrent leur champ d'action en métropole. M. Lambrichs, auteur de complexes à grande échelle dans la colonie, et G. Ricquier, urbaniste de Léopoldville, vont exercer une profonde influence sur le paysage urbain bruxellois par des réalisations collectives de grande envergure telles que la tour du Midi et la Cité. Tout en empruntant malicieusement parfois des éléments architectoniques du modernisme tropical, leurs réalisations tendent vers un monumentalisme classique à



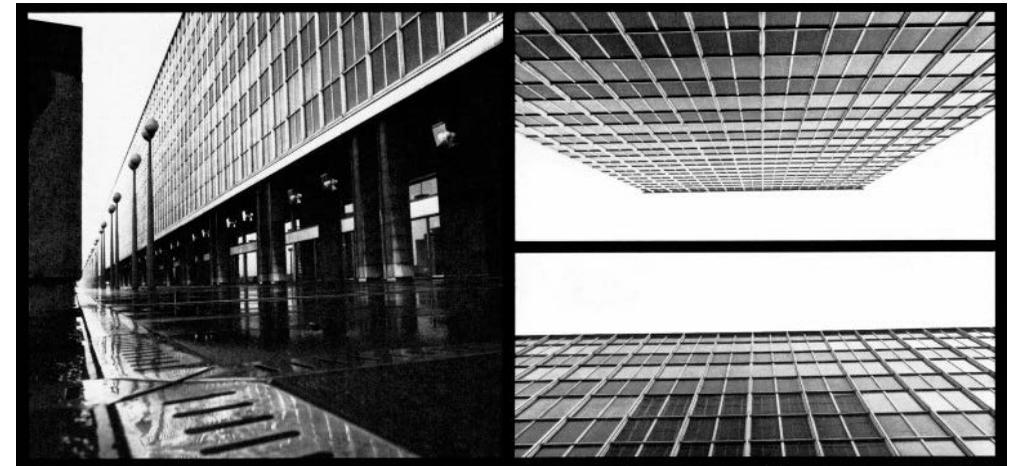
Photocollage des façades vitrées des quartiers Vésale et Esplanade.

l'américaine associé aux principes fonctionnalistes de Mies van der Rohe. Leurs réalisations, tant au Congo qu'en Belgique, s'inscrivent timidement dans le « modernisme tropical » brésilien développé notamment par Oscar Niemeyer.

Le côté symboliste du concept est lié à une passion des architectes pour les bateaux. Grand navigateur, concepteur de plusieurs voiliers et des bateaux du débarquement en Normandie, Van Kuyck sera président du *Royal Yacht Club* de Belgique et vendra son dernier bateau, conçu par lui-même, l'*Askoy*, à Jacques Brel.

En 1938, la compagnie maritime belge (CMB) confia à Georges Ricquier l'aménagement et la décoration du paquebot *Baudouinville*, en collaboration

Photocollage des façades vitrées du quartier Arcade.





Détail de la composition du revêtement en pierre bleue du mur extérieur, avec des fenêtres carrées, sous l'arcade sud de l'aile Esplanade.

Prototype de 55 m² du mur-rideau des façades de la tour dans le laboratoire de la société Chamebel, 1980.



avec Yvan Obozinski et Léon Stynen. Sur le plan du symbolisme architectural, la Cité ressemble à un gigantesque paquebot et, par son isolement sublime dans le tissu urbain, elle ne peut nier ses affinités avec un monumental vaisseau de débarquement.

Les matériaux utilisés dans la Cité peuvent être rangés en deux catégories. La première est emblématique, exubérante et monumentale. L'utilisation des grandes plaques modulaires de granit rose polonais pour le dallage des esplanades, le marbre rouge belge et le marbre gris du Hainaut pour le revêtement du hall d'entrée du quartier Esplanade et des murs de la

rue de Rivoli marquent l'aspect solennel et représentatif des lieux. Les éléments tridimensionnels blancs en céramique vernissée qui couvrent le mur-socle des parkings sous l'esplanade, quoique utilitaires pour l'aération des lieux, appartiennent également à cette catégorie. L'utilisation abondante de la pierre bleue pour le parement du socle de la Cité, pour les galeries des quartiers Esplanade et Arcades, pour les pignons sculptés en bas-relief des quartiers Vésale et Arcades, pour le pavement des halls et même pour le socle des meubles dans le hall de la tour des Finances ainsi que pour les bassins des fontaines est une constante des grandes œuvres représentatives de la Belgique depuis sa création en 1830.

La deuxième catégorie de matériaux est plus pragmatique et industrielle. Les grandes surfaces de verre répétitives sur les façades-rideaux – réflecteurs de couleur orangée pour la tour des Finances – symbolisent la délocalisation des limites et sont à la base de l'ambiguïté fondatrice du rapport entre l'extérieur et l'intérieur. Par le jeu des reflets de la lumière du jour, l'architecture devient limpide et mimétique.

Les balustrades des esplanades, des galeries et de l'escalier principal vers les jardins sont en inox et symbolisent l'aspect solide d'un concept inaltérable et futuriste.

Malgré la volonté des architectes de vouloir adhérer à l'esthétique moderne de leur époque, ils ont soigneusement évité que les éléments deviennent ordinaires. Par la qualité et la hiérarchie voulue des matériaux utilisés, ils ont réalisé un compromis entre la tradition et le moderne. Malgré les tendances à ranger la Cité administrative dans la catégorie fonctionnaliste et industrielle, il est évident que ni les recherches techniques, ni l'industrialisation et l'économie du bâti de la Cité ne répondent aux critères de ce concept.

INTÉGRATION URBANISTIQUE DE LA CITÉ

En vue de respecter l'intégration de la future Cité administrative dans le quartier et aussi pour satisfaire aux exigences d'ordre esthétique lors de l'aménagement des abords, le projet considérait comme indispensable qu'en face de la Cité et de l'autre côté du boulevard Pachéco, sur le terrain de l'ancien hôpital Saint-Jean, les constructions futures soient soumises à des prescriptions urbanistiques relatives à l'implantation et au gabarit. Cela pour réserver un espace de verdure, face au bâtiment élevé de la tour et au jardin de la Cité ainsi que pour sauvegarder la vue panoramique. Les prescriptions urbanistiques du boulevard Pachéco ont été proposées par l'Office national pour l'Achèvement de la jonction Nord-Midi. La plupart des immeubles, exception faite pour le siège du Crédit communal construit à partir de 1964, furent construits avant la pose de la première pierre de la Cité administrative en 1958.

La première construction, à l'angle nord de la rue d'Assaut, œuvre de l'architecte A. Cornut (1904-1989) fut autorisée en 1956. Elle présente cinq niveaux de bureaux sur un rez-de-chaussée commercial. Sa façade est de 20 m de longueur et de 21,80 m de hauteur.

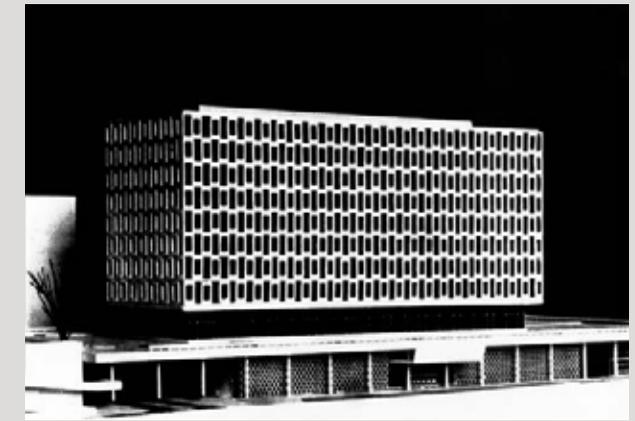
Le deuxième de ces bâtiments, signé par l'architecte russe Isia Isgur (1913-1967) pour la société Cribla, respecte les mêmes prescriptions de hauteur.

Le troisième, créé par les architectes Georges Ricquier et Philippe Dumont (1914-1988) pour la SA De Nederlanden 1870 fut autorisé en 1956. Avec ses fenêtres plus larges que hautes, ses sept niveaux et une hauteur de 22,85 m, l'immeuble se conformait au gabarit imposé par l'Administration de l'Urbanisme. En 1958, les architectes André Polak (1914-1988) et son frère Jean (1920) introduisirent une demande pour un

immeuble de bureaux de 25,89 m de façade, cinq niveaux sur rez-de-chaussée et 21,85 m de hauteur.

Il revenait au Crédit communal de Belgique d'avoir l'honneur et la difficile mission de parachever le visage urbain le plus monumental de Bruxelles. Le concours d'architecture fut ouvert en 1963, soit trois ans avant que la décision de construire la tour de la Cité administrative ne fût prise en Conseil des ministres. L'avant-projet définitif, dressé par les architectes Marcel Lambrichs, Casimir Grochowski, Daniel de Laveleye, Alphonse Van Impe et Roger Delfosse, fut approuvé en 1964.

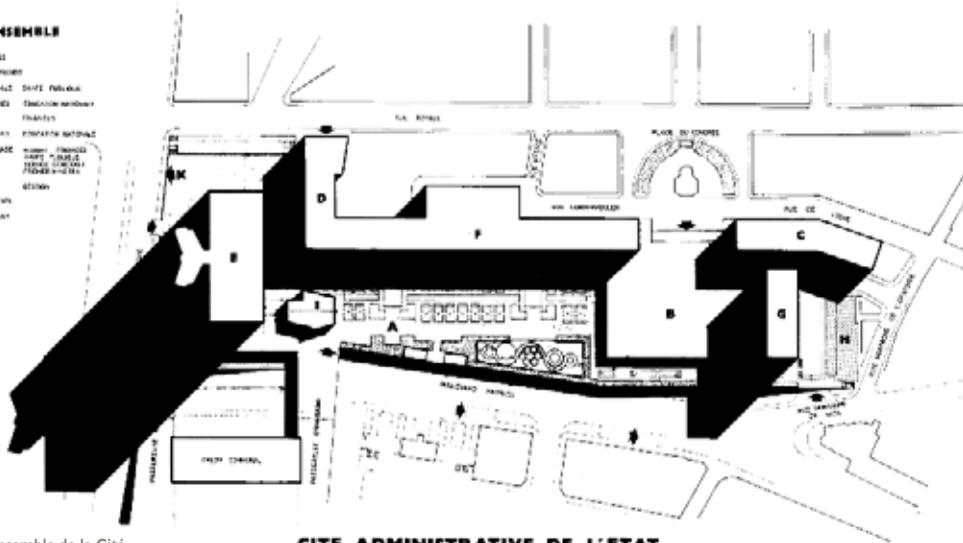
Le bâtiment se présente sous la forme d'un parallépipède de 90 m de longueur, 25 m de profondeur et 55 m de hauteur, conçu dans la technique du squelette apparent et des dalles de construction, l'enveloppe vitrée des « murs » extérieurs étant disposée en retrait comme l'avaient déjà suggéré, de manière magistrale, les architectes américains Skidmore, Owings et Merrill à la Banque Lambert. Il constitue une superstructure reposant sur une esplanade de même hauteur que celle des jardins de la Cité administrative de l'autre côté du boulevard Pachéco, permettant de relier ces aires de circulation piétonnière au moyen d'une passerelle enjambant la voie publique. Tout le rez-de-chaussée de l'immeuble, sous la dalle de l'esplanade, est réservé au commerce. Il se prolonge par la toiture-terrasse d'un vaste parking situé en sous-sol par rapport au boulevard et aménagée en jardin de jeux et de récréation pour une école construite sur six niveaux par l'architecte P. E. Vincent (1924), en remplacement des écoles 5 et 18 de la Ville de Bruxelles qui étaient situées rue de Schaerbeek et qui furent expropriées pour la construction de la Cité administrative.



Deux maquettes d'avant-projets du siège de l'ancien Crédit communal, actuellement Dexia.

PLAN D'ENSEMBLE

- A JARDIN Suspendu
- B ESPLANADE de PIERRE
- C QUARTIER VÉSALE
- D QUARTIER ARCADES
- E QUARTIER ESPLANADE
- F QUARTIER ESPLANADE
- G QUARTIER ESPLANADE
- H QUARTIER ESPLANADE
- I QUARTIER ESPLANADE
- J QUARTIER ESPLANADE
- K QUARTIER ESPLANADE



**CITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
BRUXELLES**

Plan d'ensemble de la Cité.
Dessin en perspective.

Dernier niveau du deuxième parking situé en dessous du futur jardin suspendu. L'aile Esplanade est achevée, le quartier Vésale est encore dépourvu de sa façade sculptée et le quartier Arcades est en construction. Situation en 1963.

Première partie de l'aile Vésale en construction vue de la place de la Colonne du Congrès. Il ne manque que la façade en pierre bleue sculptée. Le quartier Esplanade est presque terminé. Situation fin 1962.

Description des unités construites

La surface totale réservée à la Cité administrative est de 6,41 ha alors que, au niveau du sol, seulement 1,54 ha est occupé par les bâtiments. L'espace libre de 4,87 ha se répartit en 1 ha pour l'esplanade derrière la Colonne du Congrès, 2,5 ha pour les jardins arborés, 600 m² pour la salle polyvalente dans les jardins et 77 ares pour divers autres petits espaces libres – comme la rue de Rivoli, rue sous arcades, et le jardin rue Montagne de l'Oratoire.

Parkings (Blocs A et B)

Les parkings se trouvent dans les soubassements de la Cité. Leurs parois extérieures, sous les jardins, sont accentuées par un revêtement en parement rigoureux de pierre bleue, interrompu et rythmé par des ouvertures d'aération et des accès. Cet aspect monumental du socle en pierre bleue est très présent le long du boulevard Pachéco. Les parois extérieures, visibles dans les jardins le long de ce même boulevard sont revêtues d'éléments d'aération en céramique blanche.

Sous l'esplanade de la Colonne du Congrès et les bâtiments, cinq niveaux, en partie des parkings et partiellement des services communs, sont accessibles par des accès dans le socle du quartier Esplanade. Quatre niveaux, principalement consacrés au parking, ont été construits sous les jardins suspendus. Par la route, on pénètre de plain-pied dans les parkings par le boulevard Pachéco.

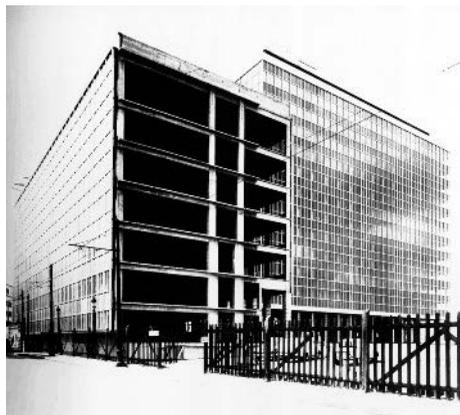
Quartier Vésale (Bloc C)

Un premier ensemble de bâtiments (bloc C), de même gabarit que le quartier de l'Esplanade, forme le pendant de ce dernier pour encadrer la Colonne du Congrès. Il donne accès à l'esplanade et sa situation forme le côté de la rue Montagne de l'Oratoire. D'une longueur de 105 m, légèrement brisé pour épouser l'alignement de la rue de Ligne, haut de 35,85 m, il était destiné à abriter les fonctionnaires du ministère des Colonies. Finalement les 1.170 employés des services du ministère de la Santé publique y trouvèrent refuge.

Au sous-sol de chacun de ces bâtiments sont disposés plusieurs niveaux destinés aux archives, bibliothèques et magasins d'économat.

Deuxième partie de l'aile Vésale en construction. Situation fin 1962.

Pignon de l'aile Vésale après la finition des sculptures géométriques en bas-relief réalisées par Elisabeth De Wee.





Quartier des Arcades en construction.

Quartier des Arcades (Blocs D et F)

Situé dans le prolongement parallèle de la grande tour (premier projet de 1959) et disposé perpendiculairement à la tour finalement réalisée, un deuxième ensemble (blocs D et F) formé d'un très long bâtiment rectangulaire de cinq étages hors-sol, d'une hauteur de 40,53 m, est orienté nord-sud. Formant écran à la vue de l'arrière des immeubles situés à front de la rue Royale, l'ensemble comporte une longue terrasse et une galerie commerçante permettant une vue panoramique. Trente-quatre magasins sont alignés le long de cette rue à arcades au rez-de-chaussée du bâtiment rectangulaire en forme de L dont la façade, côté jardins, est longue de 205 m pour la partie parallèle à la rue Royale et de 80 m pour celle qui est perpendiculaire. L'ensemble du bâtiment fut adjugé le 11 janvier 1962 à la SA Maurice Delens.

Les six niveaux de ce quartier des Arcades étaient destinés aux directions du ministère de l'Éducation nationale et pouvaient héberger 1.650 employés.

Sous cette terrasse étaient installés des salles de réunions, des restaurants, cuisines et cafétérias permettant de servir 10.000 repas par jour, ainsi qu'une première chapelle ou salle de recueillement. Tous ces locaux avaient un accès direct aux jardins, situés à un niveau bien inférieur à l'esplanade.

Les différents projets intérieurs (restaurants, bureaux des directeurs et salles de réunions) furent probablement réalisés par la SA d'Exploitation des Ateliers Stéphane Jasinski en collaboration avec les sociétés De Coene



L'esplanade et les quartiers Vésale et Esplanade en construction. Vue du boulevard Pachéco, vers 1965.



Frères, Kortrijkse Kunstwerkstede, N.V. Houtindustrie De Coene en C^o et la société de ferronnerie Alexandre.

Le long couloir de liaison souterrain du quartier des Arcades.

Quartier Esplanade (Bloc G)

Un troisième ensemble (bloc G), nommé le quartier Esplanade est plus élevé et est disposé perpendiculairement au précédent dont il n'est séparé que de 12 m. Ce bloc est long de 63 m et haut de 60,30 m, soit sept étages. Il abritait les 1.090 employés du ministère de la Fonction publique, du Secrétariat permanent de recrutement et d'une partie du ministère de la Santé publique. Esthétiquement, cet ensemble tente de «refermer» la place sur un angle.

L'esplanade.



Tour administrative (Bloc E)

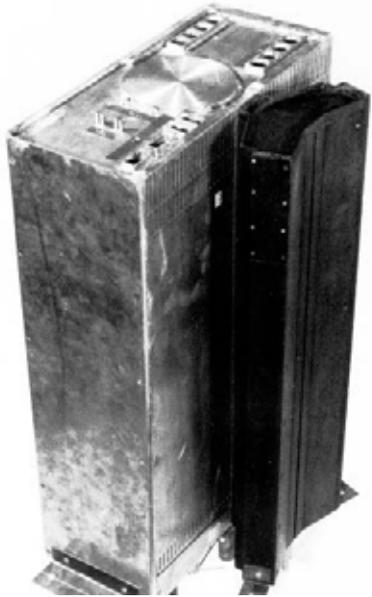
Lucien Nicaise écrivait dans *Le Soir* du 4 février 1983: «La tour de la Cité administrative de l'État est en voie d'achèvement. Pour la fin de l'année, 3.500 fonctionnaires des services des Finances occuperont cet immeuble-tour dont le volume est le double de celui de la tour du Midi et dont la hauteur est de 141 m. C'est le building le plus important du pays.» et «Il aura fallu vingt-cinq ans pour achever la Cité administrative de l'État de Bruxelles.»

La «clé de voûte» de l'ensemble de la Cité administrative a toujours été la tour à édifier sur le carré Pachéco-Botanique-Royale. Elle en est effectivement le cœur pour ce qui concerne l'aménagement du terrain, lequel se développe sur quelque 600 m de long, mais aussi pour l'économie générale du projet.

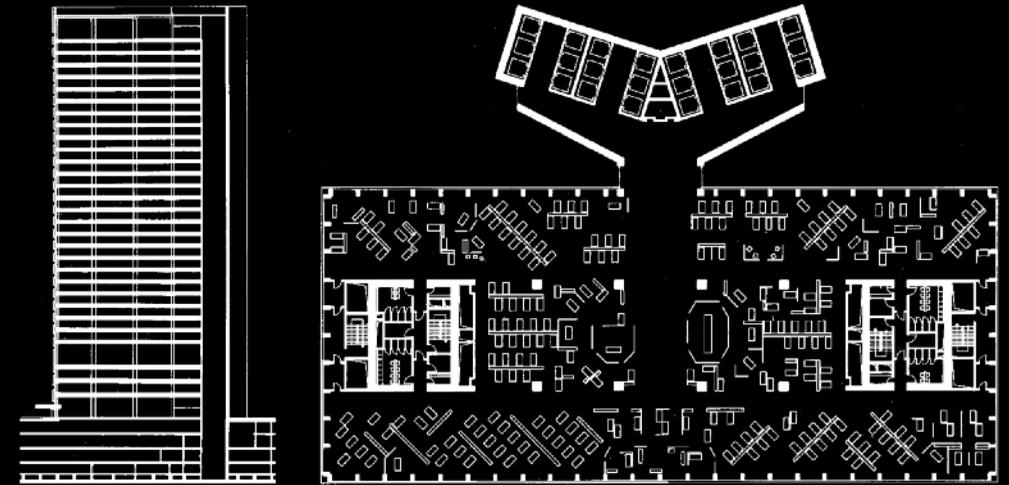
Divers avant-projets pour cette tour avaient été proposés dès 1955. Parmi les centaines de plans consultés dans les différentes archives, au moins cinq avant-projets différents ont été retrouvés. Selon un témoignage de l'époque, «une bonne vingtaine d'avant-projets de tours de hauteurs et d'aspects différents, à l'échelle de la maquette générale, encombraient le *Bureau des Architectes de la Cité* et prouvaient le soin apporté aux études, tant techniques qu'esthétiques.» Des recherches de volumes ont été effectuées sur 40 étages, voire même 45, 60. Cette dernière formule aurait permis d'installer beaucoup plus de fonctionnaires, mais les fondations à grande profondeur auraient coûté fort cher. «C'est donc la voie de la sagesse économique qui fut écoutée. L'accord et la décision souveraine du maître de l'ou-

vrage se sont arrêtés à 29 niveaux au-dessus du grand hall d'accueil du rez-de-chaussée.» Pour assurer un financement régulier pour la construction de la tour, le ministre des Travaux publics, Jos De Saeger, en avait confié le soin à la Régie des Bâtiments, créée par lui.

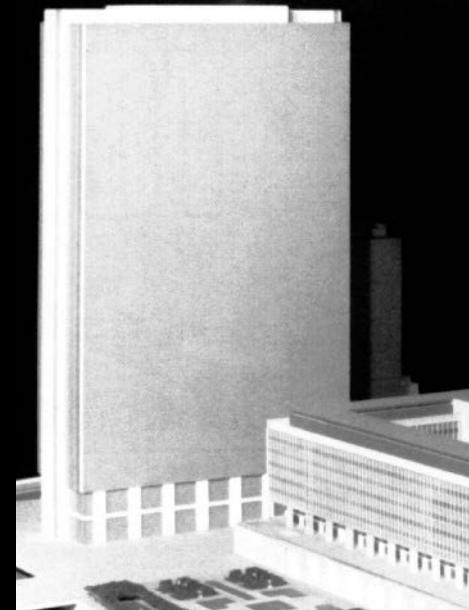
Pour pouvoir accéder aux étages, les vingt-quatre batteries d'ascenseurs occupaient à elles seules l'emplacement d'une célèbre tour secondaire, jamais achevée, en forme de papillon. Ils se déplaçaient à la vitesse de 3, 4 ou 5 m/seconde, selon les appareils, vers le 32^e étage où une piste pour hélicoptère, jamais utilisée, avait été aménagée. À chaque niveau, des couleurs différentes permettaient de retrouver l'emplacement de l'ascenseur choisi. La machinerie des ascenseurs était unique au monde; elle avait été construite spécialement pour la tour de la Cité.



Maquette en métal de la tour des Finances dans le cadre de l'étude du microclimat, des essais aéroplastiques et d'aéronomie.



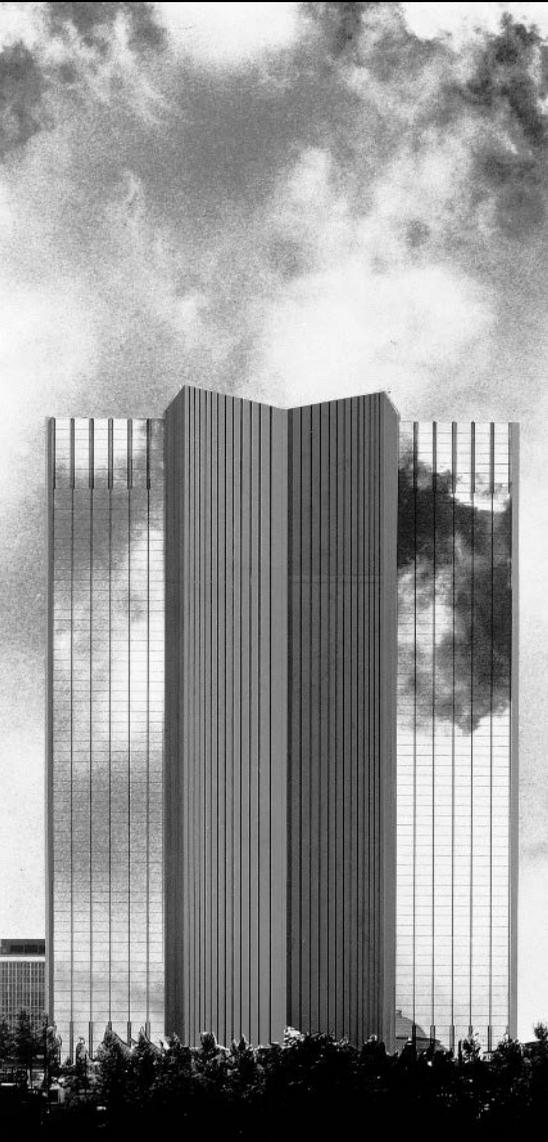
Tour des Finances, 1973.
Plan détaillé du rez-de-chaussée et élévation.



Maquette du cinquième avant-projet de la tour.



Maquette du sixième et définitif avant-projet de la tour. Cette grande maquette, réalisée entre 1962 et 1980, qui se trouvait dans le grand hall d'accueil de la Cité administrative est actuellement conservée à la Régie des Bâtiments.



Projets définitifs de la tour des Finances.



Intérieur de la salle de conférence « Decroly ».

Revêtement extérieur de la salle de conférence « Decroly ».



Salle polyvalente

La création d'une grande salle polyvalente au pied de la tour administrative fut décidée en 1963. Cette idée remonte en fait au premier projet lancé en 1955 par Léon Stynen qui prévoyait la construction, sur l'immense site, de deux salles en pavillon indépendant et destinées au public. Le premier pavillon était prévu au pied de la première version de la tour administrative alors que le deuxième aurait pris place devant le quartier Esplanade. Il lança cette idée pour briser la monotonie de l'architecture des bureaux et pour éviter que la Cité ne devienne une zone isolée et monofonctionnelle. La finition extérieure sculpturale, en pierre blanche, et l'impressionnante décoration intérieure furent conçues par Stéphane Jasinski. La forme ondulée de la salle était accentuée par d'imposants lambris en bois d'essences exotiques. Le concept était encore sous l'influence du monumentalisme exubérant des années soixante. Appelée « Decroly », cette salle conviviale était directement accessible par le boulevard Pachéco, mais également par les jardins. Elle était destinée aux fonctionnaires pour des congrès et réunions, mais aussi à la population locale et de passage à l'occasion de divers événements.

Accès et circulations

Les accès extérieurs sont multiples par chemin de fer, via la gare du Congrès en liaison souterraine directe. L'accès à la gare est immédiat par le premier palier du grand escalier qui descend vers les jardins.

La ligne de métro urbain Simonis-Delacroix de la station « Botanique », située à l'angle du boulevard Botanique et de la rue Royale, assure une bonne liaison souterraine.

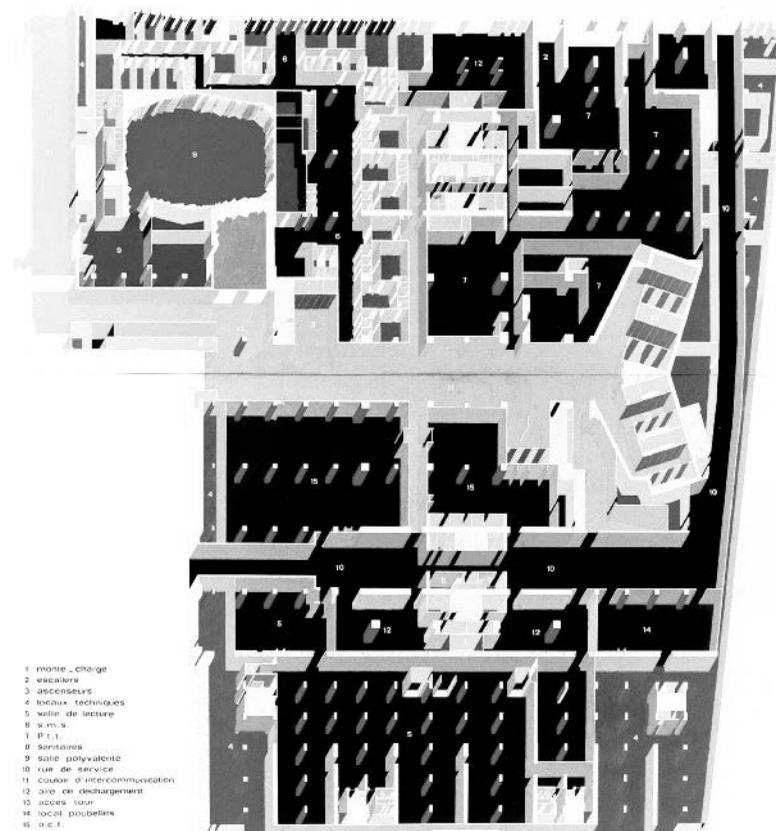
Par la route, on pénètre de plain-pied dans les parkings par le boulevard Pachéco, lesquels opposent aux passants un long mur de pierre bleue, percé par les accès aux escaliers pour les piétons et par les imposantes entrées des parkings.

En dehors de la circulation automobile, les circulations piétonnières sont assurées par l'entrée principale de la place du Congrès vers l'Esplanade et la rue de Rivoli. Les seuls accès monumentaux sont l'escalier de trois volées de l'esplanade de la Colonne du Congrès et le grand escalier avec sa célèbre rampe en inox qui relie l'esplanade aux jardins. Deux escaliers abrités par de jolis petits pavillons de jardin symétriques, construits en 1960 et revêtus des éléments tridimensionnels géométriques préfabriqués en céramique blanche, donnent accès au boulevard Pachéco et aux parkings. Deux passerelles permettent le passage au-dessus du boulevard Pachéco, depuis l'ensemble formé par l'ancien siège du Crédit communal, actuellement Dexia, et une galerie commerciale, le Passage 44.

Les accès intérieurs sont facilités par un grand couloir reliant entre elles les batteries d'ascenseurs et les escaliers de chaque département du nord au sud de la Cité.

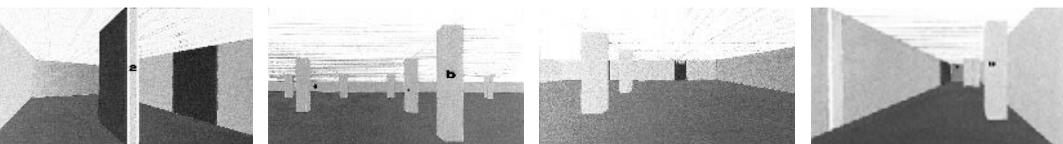


Dessin avec coupe en trois dimensions de la tour et de la salle multifonctionnelle.



- 1 monte-charge
- 2 escaliers
- 3 ascenseurs
- 4 locaux techniques
- 5 salle de lecture
- 6 s.m.s.
- 7 P.T.I.
- 8 Sanitaires
- 9 Salle polyvalente
- 10 rue de service
- 11 couloir d'intercommunication
- 12 zone de chargement
- 13 accès tour
- 14 local poubelles
- 15 a.c.f.

Vue isométrique d'un étage de la tour des Finances.



Vues perspectives d'un étage-typé de la tour des Finances.

Les accès dans la tour se font par 24 ascenseurs d'une capacité de 20 personnes, groupés dans une cage-tour accolée à l'immeuble de bureaux. Une série d'escalators complète la liaison entre les niveaux en sous-sol et le rez-de-chaussée de la tour.

Indépendamment de la circulation piétonnière intérieure, une circulation identique, à couvert et en sous-sol, est prévue de la gare du Congrès à la Cité. De même, pour les piétons venant de la Colonne du Congrès et se rendant à la grande tour, une galerie couverte commerçante, nommée symboliquement « rue de Rivoli » longe, au rez-de-chaussée, les bâtiments parallèles à la rue Royale. Du côté bas des jardins, une longue promenade en circuit fermé avec escalier vers l'esplanade sert de liaison hors de la circulation du boulevard Pachéco.

En bordure, un mur aveugle de pierre bleue supporte l'esplanade sous laquelle ont pris place des locaux de service et d'immenses parkings.

Description des concepts intérieurs de qualité

Hall d'entrée (Bloc E – 1980-1984)

« En pénétrant dans le grand hall, dont le sol est revêtu de granit sonégien, on a immédiatement une impression d'immensité. Des hôtes y accueilleront le public et le conduiront vers les cabinets de conversation aménagés aux quatre coins de cette vaste salle des pas perdus. Des tapisseries belges garniront les murs et une sculpture d'Olivier Strebelle qui s'intitulera 'L'Envol' occupera le fond de la salle. De quoi faire accepter avec le sourire les plus terribles ponctions fiscales. » L. Nicaise - *Le Soir* du 4 février 1983.

Stéphane Jasinski, frère de Stanislas Jasinski, travaillait comme architecte d'intérieur. Il a laissé une œuvre méconnue mais admirée aujourd'hui pour sa monumentalité et la beauté des matériaux. En dépit du profond intérêt suscité par son travail, aucune étude n'a été publiée sur son œuvre et son nom est absent des dictionnaires et ouvrages généraux sur le mobilier. Deux concepts d'intérieur de la tour des Finances peuvent pourtant lui être attribués: le hall d'entrée et le lieu de recueillement. Ils témoignent d'une monumentalité et d'une formalité très « années 60 » – bien que les travaux aient duré jusqu'en 1983 – afin de préserver à la Cité un ensemble

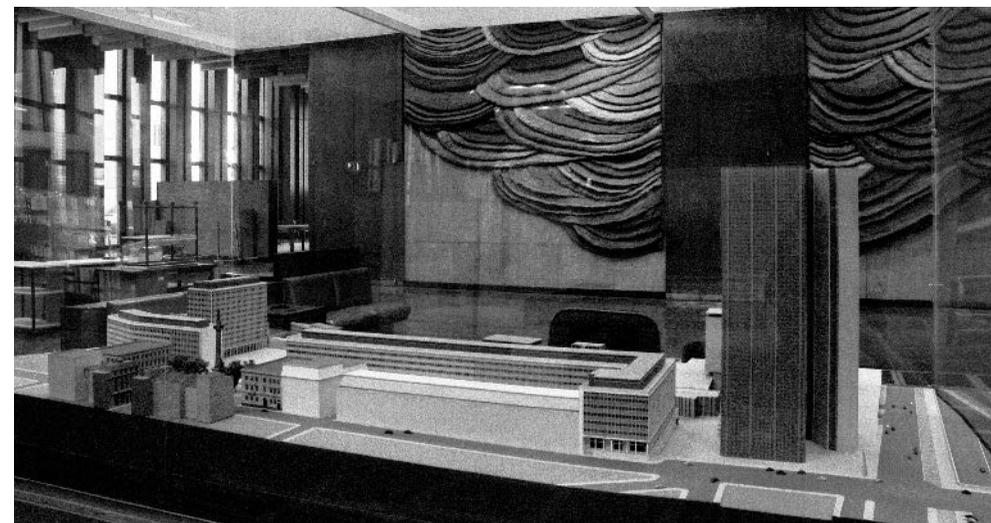


Grand hall d'accueil meublé. Situation 1985. Coin de repos avec sièges fixes en pierre bleue, bois et cuir. Dans le fond, détail d'une tapisserie murale réalisée par Tapta.

homogène. Cette unité d'un style dépassé et en même temps évolué ainsi que la présence de matériaux travaillés artisanalement était devenue obsolète pour ses détracteurs. Avec du recul, il convient de reconnaître que l'aménagement et le mobilier, fait sur mesure, du hall d'entrée et de la salle de recueillement dégageaient une grandeur artisanale et monumentale qui manque cruellement dans l'architecture contemporaine. Ce hall était conçu comme une salle des pas perdus ou étaient soigneusement disséminés des petits coins de bureaux, des salles de réunion, etc., ce en quoi ce hall ressemble, pour le principe, à l'immense, et soi-disant inutile, salle des pas perdus du Palais de Justice de Joseph Poelaert.

Le hall était divisé en plusieurs compartiments par des éléments revêtus de cupronickel, des grilles de séparation et des encadrements bronzés, des portes sécurisées, des garde-corps en laiton bronzé autour des trémies des escalators. Le mobilier était artisanalement conçu et comportait six tables basses en chêne français; des tablettes-écrivains et des sièges en wengé, ces derniers garnis de cuir de vachette, fixés à leur socle de pierre de taille; de grandes tables de réunion en chêne français; des fauteuils d'attente fixes; 56 sièges également fixes, recouverts de coton blanc et de cuir de vachette, posés et adossés sur un socle et un muret en petit granit ainsi que des consoles pour postes téléphoniques publics en bois moulé. La pièce maîtresse était une table de conférence en chêne naturel supportant des tablettes en verre trempé fumé. Le rythme modulé de la table se prêtait au petit, moyen et grand format.

Grand hall d'accueil meublé. Situation 1985. Vue de la maquette de la Cité administrative sous vitrine. Dans le fond, une des tapisseries murales de Tapta.





Grand hall d'accueil meublé, situation 1985. Au plafond sont suspendus des baffles peints en diverses couleurs. Stéphane Jasinski a créé une grande table de conférence spécialement pour la Cité administrative.

Grand hall d'accueil meublé. Situation 1985. Vue d'une salle de réunion.

Grand hall d'accueil meublé. Situation 1985. Clôtures des espaces en pierre bleue et grilles en laiton.



L'exceptionnel faux plafond était conçu d'environ 1.700 baffles suspendus, éléments moulés en bois de frêne naturel verni et bois de frêne traité à la peinture. Ces caissons étaient peints en sept couleurs différentes: 760 éléments en blanc, 400 en jaune, 280 en orange, 50 en rouge orange, 40 en rouge vif, 100 en rouge et 80 en rouge foncé. Ces sept couleurs ont été reprises dans les tapisseries, les vitraux de la salle de recueillement et réapparaissent comme couleur indicatrice dans les étages.

D'autre part, des œuvres d'art gigantesques étaient intégrées à l'ensemble. Deux monumentales tapisseries, réalisées en tulle et jute colorés, ont été commandées par l'État à l'artiste belgo-polonaise Tapta, de son vrai nom Maria Wierusz Kowalski (1926-1997). Tapta avait fréquenté la section textile de l'École supérieure de La Cambre puis s'était orientée vers des créations textiles libres contre le mur, puis dans l'espace. Après avoir passé dix ans au Congo, où elle avait expérimenté l'utilisation de fibres de jute colorées, elle a créé les deux tapisseries monumentales qui accueillent les visiteurs. Une autre œuvre de grand gabarit fut commandée au sculpteur Olivier Strebelle. Artiste emblématique, Strebelle est né à Bruxelles en 1927. Il fonde avec P. Alechinsky (°1927), Reinhoud (R. D'Haese, °1928), C. Dotremont (1922-1979) et M. Olyff (°1927) les Ateliers du Marais à Bruxelles, qui furent le point de départ du mouvement Cobra dans la capitale. Pour la Cité administrative, il créa une sculpture monumentale en bronze représentant l'envol d'un oiseau. Elle fut conçue pour entourer l'être humain et symboliser l'architecture environnante.

STÉPHANE JASINSKI (1907-2000)

Né au début du siècle d'un père polonais, architecte, et d'une mère belge, cantatrice, il s'inscrit à seize ans à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles en classe de décoration, dans l'atelier d'Adolphe Crespin, grand designer d'affiches et de sgraffites de style Art nouveau.

Voyageant beaucoup, il rencontre, à Helsinki, l'architecte Alvaar Aalto et, au Danemark, l'architecte Jorgen Bô. En 1929, il se rend à Paris où il exerce son premier emploi aux établissements Thonet, éditeurs de meubles conçus par Mies van der Rohe, Le Corbusier, Charlotte Perriand et Marcel Breuer. En 1931, Thonet le charge de diffuser sa production auprès des architectes belges.

En 1934, il s'établit comme *interior designer* à Bruxelles et complète son bureau d'architecture d'intérieur par un atelier de menuiserie et d'ébénisterie de haute qualité.

Son amitié avec Hugo Van Kuyck date de 1947. Cette année-là, Van Kuyck l'invite en ses bureaux du Centre Rockefeller à New York où sont élaborés les plans du futur immeuble de La Prévoyance sociale de Bruxelles. Il poursuivra sa coopération

avec Van Kuyck avec le parachèvement de trois paquebots pour la Compagnie maritime belge.

En 1967, l'édification de la nouvelle Banque Lambert permet à Stéphane Jasinski de collaborer avec le grand bureau international de l'architecte américain Gordon Bunshaft (*Skidmore, Owings & Merrill*).

Ses créations personnelles sont importantes et nombreuses. Citons la rénovation de la salle Empire du Palais royal de Bruxelles, des salles de conférences internationales du palais d'Egmont, de la résidence du Belvédère et du palais des Comtes de Flandre à Bruxelles; la conception de la salle du conseil de la Société générale de Belgique, de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, des Assurances générales, de la *Belgian Shell* et de l'Institut royal du Patrimoine artistique.

Hasard ou privilège offert par la destinée, Stéphane Jasinski a vécu plusieurs années dans deux maisons édifiées par Henri Van de Velde, le *Bloemenwerf* à Uccle et la maison familiale de Tervueren.



L'architecte décorateur Stéphane Jasinski dans son atelier.



Plâtre de la sculpture monumentale «L'Envol» dans l'atelier d'Olivier Strebelle.



Vue globale de la salle de recueillement de la tour des Finances. Situation 2004.

Noyau central des nervures en bois. Salle de recueillement de la tour des Finances. Situation 2004.



La « chapelle » ou salle de recueillement (1981)

Une première salle de recueillement, appelée dans les documents « chapelle » était intégrée vers 1963 dans le quartier des Arcades au niveau du jardin. Le seul plan qui indique l'emplacement d'une « chapelle » rectangulaire avec vue sur le jardin fait partie du dossier du permis de bâtir des ailes D et F (quartier des Arcades) introduit par les architectes de la Cité auprès de la Ville de Bruxelles en 1962. Cette chapelle a été conçue à la demande du diocèse de Malines-Bruxelles comme condition à la démolition de la très ancienne et vénérable chapelle Saint-Laurent. Cette dernière était située de l'autre côté du boulevard Pachéco et faisait partie de l'ancien couvent Sainte-Élisabeth transformé en caserne à la Révolution française. Afin de pouvoir rectifier et élargir l'actuel boulevard Pachéco dans le cadre des travaux de la jonction Nord-Midi, la caserne Sainte-Élisabeth et la chapelle adjacente furent démolies.

Le transfert de la nouvelle chapelle, devenue en 1970 une salle de recueillement, du quartier des Arcades vers la nouvelle tour des Finances fut probablement décidé en 1980.

Dans cette tour, en travaux de finition intérieure, une nouvelle salle de recueillement fut réalisée au 2^e étage à partir de 1981. Les plans ont été dressés par les deux architectes de la Cité encore en vie: Jean Gilson et

Marcel Lambrichs. L'ensemble fut réalisé par l'entreprise *De Coene Décor* de Courtrai en étroite collaboration avec Stéphane Jasinski et le maître-verrier Mau Van Doorslaer, moine de l'abbaye bénédictine de Zevenkerken. Au stade actuel des recherches et tenant compte du style très « Expo 58 » de l'ensemble, il n'est pas exclu qu'une partie de la structure enveloppante de cette salle et du mobilier ait été récupérée de la chapelle de 1962.

Selon les plans d'exécution, autrefois conservés aux archives de la Régie des Bâtiments et détruits involontairement pendant la période d'investigation en 2004, l'espace s'inscrit dans un carré de 11 m de côté avec le plafond à 3,40 m de hauteur. Construite dans l'angle du plateau du 2^e étage, cette salle a été conçue comme une structure indépendante du reste de l'aménagement des plateaux de bureaux. Son plan curviligne était pourvu d'un côté d'un vitrail éclairé de manière artificielle et, de l'autre, d'un mur ondulé construit en briques colorées. Une grande colonne à multiples facettes se dressait aux deux tiers de l'espace. Plaquée de wengé elle était doublée de vastes nervures, en lamellé-collé de frêne, qui s'étiraient dans les charpentes lamellées d'une voûte aplatie en forme de palmier. Cette colonne centrale dissimulait en fait un pilier en béton du système portant de la tour. Répondant aux nervures, le parquet en chêne et en wengé était conçu en un motif rayonnant asymétrique.

Vitraux panoramiques, posés en éventail, de la salle de recueillement de la tour des Finances. Situation 2004.



Les briques du mur aveugle étaient vernissées d'une couleur de camaïeu vert sombre. Par une pose à redents, les murs brillants mais sombres augmentaient l'effet dramatique de cet espace face à l'autre bout de l'espace ondulé où se situait l'autel. Cette partie « sacrée » baignait dans une lumière abondante et très colorée. La paroi, ondulée et divisée de fins châssis rectangulaires en bois de frêne, était constituée de grands panneaux rectangulaires de vitraux colorés, abstraits, présentés comme un éventail panoramique. Constitué de verres bleus, jaunes, bruns, roses, rouges, blancs, gris, etc., les calibres de verre étalent toutes les nuances

des trois couleurs primaires. Leurs différentes formes leur donnent, une fois mis en plomb, un aspect abstrait de nuages linéaires colorés d'un coucher de soleil.

Le mobilier consiste en une centaine de chaises en hêtre composées de pièces rectilignes. Le mobilier central, conçu en chêne aux lignes souples et épurées, comportait une table d'autel, trois sièges pour les officiants ainsi qu'un lutrin.

À l'extérieur, vis-à-vis des bureaux obsolètes, ce lieu d'exception se signalait par une monumentale et brillante enveloppe arrondie plaquée de ronces.

À la demande de la Commission royale des Monuments et des Sites et sur proposition du secrétaire d'État Emir Kir, cet ensemble remarquable a été minutieusement démonté lors des travaux de rénovation. Une destination appropriée est encore à l'étude.



Escalier en colimaçon qui relie le niveau du restaurant à celui des mezzanines des cafétérias.

Restaurant et cafétéria (1962)

Conçus au début des années soixante, le restaurant et la cafétéria peuvent être considérés comme une réalisation remarquable dans le genre. Par manque de documents d'archives ou d'informations orales précises, le concept ne peut être attribué qu'avec beaucoup de précaution à Stéphane Jasinski, ses collaborateurs et les frères De Coene de Courtrai pour la réalisation du mobilier et de la finition intérieure.

Les éléments les plus intéressants qui ont survécu au déménagement du mobilier mobile et fixe sont le dallage en mosaïque d'*opus incertum* et les fines balustrades entrelacées en bois exotique et inox des mezzanines et des superbes escaliers hélicoïdaux. Vus par les fenêtres rectangulaires des jardins, les escaliers se présentent sous une forme de sculpture en bois et inox, en forme de spirales ondulées et brillantes.

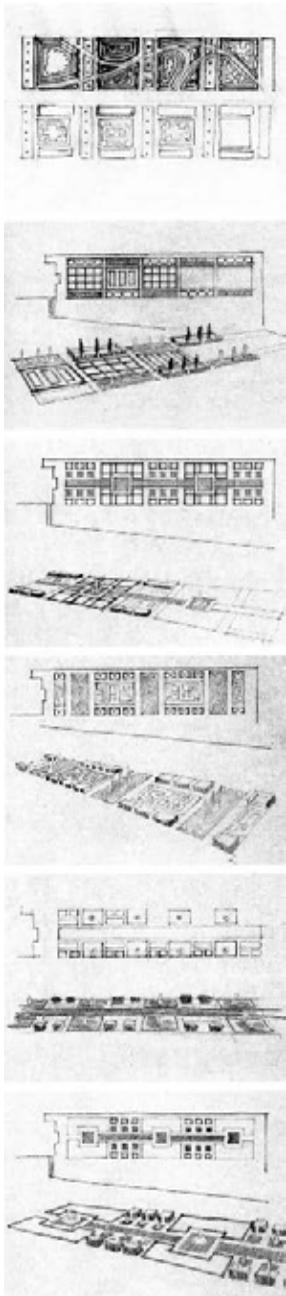
LES JARDINS

Chef-d'œuvre de René Pechère, celui-ci déclarait: «J'aurais aimé noyer ces bâtiments modernes dans un immense tapis de fleurs parsemé asymétriquement de nombreux bassins carrés comme un tableau de Paul Klee. Ils auraient été reliés par une promenade dallée également asymétrique. J'ai fini par me ranger à la volonté unanime d'un projet rythmé.»

Pour les architectes, la création d'un grand parc, en réminiscence des jardins de l'ancien couvent des oratoriens, faisait partie intégrante de leur projet global. Dans ce parc, et sur les deux passerelles surplombant le boulevard Pachéco, ils avaient prévu d'y installer des œuvres d'art monumentales, réalisées par quinze artistes sculpteurs désignés par le ministre Bohy. Des bancs, des gradins, des lieux de rencontre faisaient également partie du projet.

Vue perspective des jardins.





Évolution chronologique des avant-projets des jardins par R. Pechère.

Créé par l'architecte paysager René Pechère, le jardin en terrasses est étagé sur deux niveaux. Au-dessus, un parterre rigoureusement symétrique entoure un canal central scandé par deux fontaines à cinq bassins; de part et d'autre, des cabinets de verdure sur plan carré formé par des haies dissimulent, au centre, une pièce d'eau ronde.

En contrebas, un jardin bordé d'arbres comprend des espaces de jeux réunis en spirale et entourés de buissons.

René Pechère en dessina la première esquisse dès 1956. Au début des travaux de construction des premières ailes, Pechère remit son projet en question et en étudia un autre, d'une composition plus contemporaine.

La complexité de la terrasse, en partie suspendue, a nécessité la compétence des ingénieurs du ministère des Travaux publics. Le projet dépendait du manque de terre à de nombreux endroits. Les arbres n'ont pu être plantés que lorsque l'épaisseur en fut suffisante. Certaines poutres transversales des sous-sols se rapprochent de 2,50 m et ne sont qu'à 35 cm du sol. Sous la quasi-totalité de la surface du jardin s'étendent trois niveaux de parkings et de sous-sols. C'est la seule raison pour laquelle les petites salles cubiques qui accompagnent le grand canal ont été surélevées; de cette manière, les haies pouvaient croître à peu près normalement. Il s'agit donc d'un jardin dont la conception était liée davantage à la réalité technique de l'implantation des poutres qu'à une volonté créatrice.

Les magnifiques jardins suspendus de la Cité administrative de Bruxelles, conçus à la façon des jardins suspendus légendaires et mythiques de Babylone sont un exemple éloquent d'un concept géométrique compartimenté. Conçus de la même manière que le jardin du Mont des Arts, ils respectent également le panorama de la ville et lui offrent un superbe belvédère.

Ces jardins, d'une superficie d'environ 2,5 ha, répondent à une structuration très simple. Deux jardins linéaires s'étendent le long de chacun des grands côtés du toit. Un jardin aquatique long et étroit est situé contre le flanc du bâtiment bas et allongé de la Cité administrative. Le jardin des platanes taillés, dans lequel sont intégrés les jeux pour enfants, s'étire le long du boulevard Pachéco. La plantation des platanes de ce côté du jardin a également son importance dans le contexte urbanistique. Les cimes taillées des platanes forment un liseré vert au-dessus de l'énorme mur du parking du boulevard Pachéco.

Le jardin aquatique se compose d'un canal central autour duquel ont été agencés, en alternance, des bassins et d'intimes enclos verts. L'aménagement austère de l'ensemble se trouve renforcé par l'architecte



Les jardins pendant leur réalisation.

ture rigoureuse des plans d'eau et des enclos de verdure. Ceux-ci sont légèrement surélevés et sont entourés de haies d'ifs taillés. De petits escaliers donnent accès à chaque enclos muni, en son centre, d'un petit bassin rond. Quatre bancs sont disposés dans les angles. La couleur vert sombre des ifs contraste avec les plantations multicolores dans les parterres voisins. La répétition des enclos intègre bien ces éléments d'assez petite taille dans la grande structure linéaire de l'ensemble.

Dans le jardin des platanes, les arbres sont plantés en rangs serrés. Une forêt de petits troncs soutient le toit de feuillage. Des bancs peints en blanc sont implantés à intervalles réguliers. Les troncs des platanes sont chaulés



Les jardins pendant la réalisation des travaux d'aménagement.



Jardins en contrebas de l'esplanade.

jusqu'à une hauteur d'environ 1,50 m. Ceci confère à l'espace une impression d'horizontalité et renforce la justesse des proportions entre les personnes assises et le toit de verdure.

La plaine de jeux est tapie dans un recoin du jardin. Les formes rondes des bacs à sable et des bancs semblent s'inspirer des mouvements de l'eau. Le jardin aquatique et le jardin des platanes ont un caractère totalement distinct quant à leur utilisation. En fait, il s'agit d'une combinaison très audacieuse de deux ambiances radicalement différentes. Il fallait en effet oser associer un jardin aquatique, froid et sobre, à une promenade méditerranéenne sous une voûte de verdure. L'axe principal du jardin est plus ou moins orienté nord-sud. C'est donc le jardin des platanes qui, le premier, reçoit la lumière du soleil. Le jardin aquatique ne devient intéressant que vers midi, lorsque le soleil passe au sud et pointe derrière la Cité administrative. L'absence des arbres devient alors une évidence. Ces derniers auraient en effet fait obstacle aux douces chaleurs de l'après-midi et du soir. Ces deux parties du jardin ne sont pas encloses ou clairement scindées. Toutefois, par leur composition, elles marquent virtuellement l'axe de circulation principal du lieu. Le promeneur accède au parc par cet axe principal et revient sur celui-ci pour le quitter. S'asseoir, flâner, voir et être vu, voilà tout ce qu'offre ce jardin grâce à son agencement particulièrement ingénieux.

La réalisation de la Cité administrative marque à Bruxelles le début du règne du jeune souverain Baudouin et d'une architecture fonctionnaliste proche de l'architecture tropicale s'inspirant, tardivement, à la fois du langage corbuséen et du modernisme brésilien.

La Cité, développée depuis 1958, est considérée au début des années 1970 par ses détracteurs – qui rêvaient d'une ville cristallisée et immobile et voulaient suspendre la croissance de Bruxelles – comme une conséquence et peut-être en même temps un ultime symbole de l'unitarisme belge; notion dépassée selon eux suite à la révision de la Constitution en 1970 et la décentralisation des services qui en découlait. Cet ensemble doit cependant être considéré comme une sculpture urbaine à grande échelle; il s'impose dans la morphologie urbaine de la jonction Nord-Midi comme un vaisseau architectural figé dans une embouchure virtuelle.

La Cité administrative est un carrefour symbolique, un point de convergence, de jonction. Sa présence stratégique peut être considérée comme l'ultime incarnation symbolique d'une solide urbanité et d'un monumentalisme pathétique d'une Belgique privée de sa colonie et livrée, affaiblie, à la fédéralisation. Elle est effectivement un symbole monumental du centralisme de l'État et peut sans doute être considérée comme un manifeste architectonique de ce principe. Certains observateurs avertis considèrent aujourd'hui que le site peut être considéré comme l'ensemble architectural le plus réussi de l'après-guerre à Bruxelles.

La Cité administrative est à une période charnière de son histoire. Pour boucler son budget annuel, l'État fédéral a revendu le jour de Noël 2001 l'ensemble du site en deux lots à un promoteur privé et a quitté les lieux dans l'attente d'une rénovation du site. Cette vente a été réalisée sans qu'une réflexion ait été menée sur l'avenir du site qui pourtant, par sa localisation centrale et ses dimensions exceptionnelles, constitue un enjeu majeur pour la ville. Après cette décision du Fédéral, c'est à la Région de Bruxelles-Capitale que revient la charge de dresser les lignes de son avenir urbanistique. Étant définie comme Zone d'Intérêt régional (ZIR), le gouvernement a arrêté les conditions de son réaménagement. À charge pour la Ville d'établir sur cette base un plan contraignant afin d'éviter qu'il soit fait table rase d'un certain passé urbanistique de grandeur et de valeur très symboliques.



Vue du quartier des Arcades et des jardins. Le soubassement vitré des restaurants donne sur le jardin suspendu.

BIBLIOGRAPHIE

ANDREOLI, E., FORTY, A., *Brazil's Modern Architecture*, London, 2004.

Architecture 59, n° 27, 1959.

Architecture-Urbanisme-Habitation n°s 3-4, mars-avril 1949, pp. 25-31.

BEKAERT, G., STRAUVEN, FR., *Bouwen in België 1945-1970*, tentoonstellingscatalogus, Brussel, 1971.

BERNARD, P., *La salle de recueillement de l'ancienne Tour des Finances*, Présentation à l'Assemblée générale du *Corpus Vitrearum*, le 3 février 2006.

BONTRIDDER, A., *La raison révoltée. Léon Stynen. Sa vie et son œuvre*, Antwerpen, 1979.

COHEN, J.-L., *Mies van der Rohe*, London, 1996.

DEMEY, Th., *Bruxelles, Chronique d'une Capitale, tome 2. De l'Expo 58 au siège de la CEE*, pp. 63-99, Bruxelles, 1992.

GOYENS DE HEUSCH, S., *Stanislas Jasinski, architecte 1901-1978*. Catalogue d'exposition galerie Claude Jongen, Bruxelles, du 15 novembre au 15 décembre 1979.

GRISEL, L., *Les jardins de René Pechère*, AAM, Bruxelles, 2002.

Habitat-Habitation n° 10, pp. 104-105, 1958.

HENNE, A. et WAUTERS, A., *Histoire de la Ville de Bruxelles*, nouvelle édition du texte original de 1845, tome 4, pp. 198-201, Bruxelles, 1975.

La Cité administrative, brochure éditée par le Bureau des Architectes de la Cité administrative, 1973.

La Maison n° 11, 1964, p. CCXI.

La tour de la Cité administrative de l'État à Bruxelles, brochure éditée par la Régie des Bâtiments, Bruxelles, 1980.

Présence de Bruxelles, 43, mai-juin 1961, pp. 23-24.

RICQUIER, G., «L'Urbanisation de Léopoldville», in *L'Urbanisme au Congo belge*. Édition du ministère des Colonies, Bruxelles, 1953.

VAN LOO, A. (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Fonds Mercator, Anvers, 2003.

Dans la même collection

1. LE CINQUANTENAIRE ET SON SITE (FR - NL - ESP - GB)
2. LE CIMETIÈRE DU DIEWEG (FR - NL)
3. LA GRAND-PLACE DE BRUXELLES (FR - NL - ESP - GB)
4. LE QUARTIER DU BÉGUINAGE (FR - NL)
5. LE HEYSEL (FR - NL - ESP - GB)
6. L'AVENUE LOUIS BERTRAND ET LE PARC JOSAPHAT (FR - NL)
7. TROISVISAGES DE PASSAGES AU XIX^E SIÈCLE GALERIES SAINT-HUBERT - GALERIE BORTIER - PASSAGE DU NORD (FR - NL - ESP - GB)
8. ANDERLECHT LA COLLÉGIALE - LE BÉGUINAGE - LA MAISON D'ERASME (FR - NL)
9. LE SABLON LE QUARTIER ET L'ÉGLISE (FR - NL - ESP - GB)
10. LE QUARTIER DES ÉTANGS D'IXELLES (FR - NL)
11. LE QUARTIER SAINTE-CATHERINE ET LES ANCIENS QUAIS (FR - NL)
12. LE PARC LÉOPOLD ARCHITECTURE ET NATURE (FR - NL - ESP - GB)
13. LE QUARTIER DES SQUARES (FR - NL - ESP - GB) MARGUERITE, AMBIOUX, MARIE-LOUISE ET GUTENBERG
14. LE SQUARE ARMAND STEURS À SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (FR - NL)
15. LE QUARTIER ROYAL (FR - NL - ESP - GB)
16. LE QUARTIER DE L'OBSERVATOIRE À UCCLE (FR - NL)
17. L'AVENUE DE TERVUEREN (FR - NL)
18. LA VALLÉE DE LA WOLUWE (FR - NL)
19. L'AVENUE LOUISE (FR - NL)
20. LES BOULEVARDS DU CENTRE (FR - NL)
21. SAINT-GILLES DE LA PORTE DE HAL À LA PRISON (FR - NL)
22. LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS DE LA PLACE ROGIER À LA PORTE DE HAL (FR - NL)
23. LE QUARTIER SAINT-BONIFACE (FR - NL)
24. LE QUARTIER NOTRE-DAME-AUX-NEIGES (FR - NL)
25. LES CANAUX BRUXELLOIS (FR - NL)
26. MARCHÉS DU PENTAGONE (FR - NL)
27. IMPASSES DE BRUXELLES (FR - NL)
28. UCCLE, MAISONS ET VILLAS (FR - NL)
29. LA PREMIÈRE ENCEINTE (FR - NL)
30. LE BOIS DE LA CAMBRE (FR - NL)
31. LE PALAIS DE JUSTICE (FR - NL)
32. L'ABBAYE DE LA CAMBRE (FR - NL)
33. L'AVENUE MOLIÈRE ET LE QUARTIER BERKENDAEL (FR - NL)
34. LES CITÉS-JARDINS LE LOGIS ET FLORÉAL (FR - NL)
35. CINÉMAS BRUXELLOIS (FR - NL)
36. LA RUE AUX LAINES ET SES DEMEURES HISTORIQUES (FR - NL)
37. LE DOMAINE ROYAL DE LAEKEN (FR - NL)
38. CIMETIÈRES ET NÉCROPOLES (FR - NL)
39. HISTOIRE DES ÉCOLES BRUXELLOISES (FR - NL)
40. LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS DE LA PORTE DE HAL À LA PLACE ROGIER (FR - NL)
41. L'ABBAYE DE DIELEGHEM (FR - NL)
42. L'ANCIEN PALAIS DU COUDENBERG (FR - NL - GB)
43. LES IMMEUBLES À APPARTEMENTS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES (FR - NL)
44. LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT (FR - NL)
45. L'HÔTEL COMMUNAL DE SCHAERBEEK ET LA PLACE COLIGNON (FR - NL)
46. LES MAROLLES (FR - NL)
47. AU CŒUR DE FOREST ÉGLISE SAINT-DENIS, ABBAYE, MAISON COMMUNALE (FR - NL)
48. BRUXELLES ET SES CAFÉS (FR - NL)
49. LE PATRIMOINE RURAL (FR - NL)
50. LE PATRIMOINE MILITAIRE (FR - NL)
51. BRUGMANN L'HÔPITAL-JARDIN DE VICTOR HORTA (FR - NL)
52. GANSHOREN ENTREVILLE ET NATURE (NL - FR)
53. LE QUARTIER DE L'ALTITUDE CENT (NL - FR)

Collection Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire

Faire découvrir les multiples joyaux du patrimoine de Bruxelles, tel est l'objectif de la collection **Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire**. Histoire, anecdotes, documents inédits, illustrations anciennes, considérations urbanistiques, architecturales et artistiques, autant de facettes qui exciteront la curiosité du lecteur-promeneur.

La Cité administrative de l'État

La Cité administrative est issue d'un projet d'urbanisme qui visait la création d'un complexe gigantesque qui aurait regroupé 14.000 fonctionnaires des administrations nationales. Sa construction débuta en 1958 et fut achevée en 1985. Par sa conception et la répartition des différents volumes autour d'une terrasse panoramique et de jardins géométriques, elle symbolise parfaitement l'architecture moderniste des années 60. Ce manifeste architectural du pouvoir centralisé évoque une vision urbanistique monofonctionnaliste et monumentale qui fut vivement contestée à l'époque. Suite à la fédéralisation de la Belgique, le complexe fut vendu à des promoteurs privés en 2003. Son avenir constitue un enjeu urbain majeur pour la Région de Bruxelles-Capitale.

